

BUSSAC Info



N°113 - Mai • Juin • Juil. • Août 2012



**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Tous Travaux de Secrétariat**

Nathaly PERON
Pour particuliers, étudiants, PME,
artisans, associations...
06 72 10 20 77

**ASSISTANTE DE VIE
DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage, démarches
administratives
06 49 61 98 70 ou 05 46 93 05 79
catherine.teisseire@wanadoo.fr

CAFE - BAR

MONGET Thierry
05 46 93 65 70
Ouvert du mardi au samedi
de 8h à 21h
Le dimanche de 9h à 13h
Fermé le lundi

**COACHING - COMMUNICATION
RELATIONS HUMAINES**

Mme HAZART BRILAC
175 Route du Val de Charente
05 46 74 52 96 ou 06 03 03 61 12
ou 09 75 33 69 61
cohesioncoach@orange.fr

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
148 Route du Val de Charente
05 46 74 26 62
avec ou sans rendez-vous.

**C S P
Chauffage Sanitaire Pelletreau**

Sur mesure Chauffage, Solaire,
Pompe à chaleur, Climatisation.
Tous sanitaires
CSP17100@gmail.com
06 60 32 21 42

ENTREPRISE DE PEINTURE

David MARQUISAUD
11 Chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

ELECTRICITE

Stéphane GABRIULT
38 Chemin de Choisy
05 46 97 84 46 ou 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 Chemin des Deaux
05 46 93 26 53

**FOREVER LIVING PRODUCTS
La Santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 ou 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
infos.page.aloevera@gmail.com

FROMAGERIE FINE

Sandrine et Régis MOREAU
35 Chemin des Motillons
05 46 74 53 38
sandrefrom@aol.com

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes
Saint Jean et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 ou 06 87 83 64 91

GARAGE - STATION SERVICE

Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique
toutes marques
155 Route du Val de Charente
05 46 74 41 12

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAudeau
34 Chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Patricia MARKO
1 Allée des Chaumes
05 46 93 98 79

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 113

Mai-Juin-Juillet-Août 2012

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J. Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J. Barbot - M. C. Allinand - M. Ferreirc

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Etoile Delavaud

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos : Ecole Gustave Courbet, château,
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,
moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 5/06/2012
- Page 6 Conseil municipal du 16/07/2012
- Page 7 Conseil municipal du 31/08/2012

Informations locales

- Page 11 Etat civil
- Page 12 Informations CDC
- Page 13 Ca s'est passé à Bussac
- Page 16 Vie paroissiale-Bibliothèque
- Page 17 Le point sur les travaux
- Page 22 CCAS

Pages centrales (19/20)

La fête des voisins à Bussac

- Page 24 Nouvelles de l'école
- Page 27 Accueil périscolaire

Associations

Foyer rural

- Page 28 Mot du Président
- Page 29 Activités des sections
- Page 37 **Fiesta loca**
- Page 38 **Revue de presse**

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.fr

Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

>OCTOBRE

20 : 20h30 Soirée Antillaise (fiesta loca)
27 : 20h30 Soirée « Nouveaux Talents » troupe d'imitateurs, chanteurs et musiciens» (foyer rural)

>NOVEMBRE

03 : 20h30 Loto de la boule bussacaise
11 : Repas des Aînés (CCAS)
17 : Journée assistantes maternelles
18 : Soirée cabaret (fiesta loca)
18 : 9 à 18h Journée de la Bourse à l'Enfance (assistantes maternelles)
23 : 20h00 Assemblée Générale foyer rural

>DECEMBRE

02 : 9 à 18h Marché de Noël (assistantes maternelles)
16 : 9 à 18h :Bourse aux vêtements et aux jouets (jumelage)

PETITES ANNONCES



Lycéenne sérieuse de 18 ans recherche garde d'enfants pour les mois d'été et week-end. Possibilité de soutien scolaire. Propositions d'activités.
Contactez le 06 04 05 41 61

Cherche heures de ménage ou heures d'aide à domicile pour enfants ou personnes âgées
Tel : 06.24.74.69.23

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017
www.17-numerique.fr

Pouvoir accéder à ses fichiers numériques de n'importe où :
www.dropbox.com

Victime d'une dégradation, d'un cambriolage :
www.porterplainteenligne.fr

Troc, le bon plan anti-crise :

Troquer un peu de tout :
www.gchangetout.com
www.pretatroquer.fr

De la nourriture :
www.trocalimentaire.com

Des plantes :
www.grainesetplantes.com

Des cd, dvd :
www.troczone.com

Des livres :
www.booktroc.com

Comment faire des économies d'énergie ?

Avant de vous lancer dans des travaux, faites une simulation d'économie d'énergie sur le site :
www.quelleenergie.fr

PLACE DES CHAUMES



PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures*
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77

Editorial

La commune a transféré la compétence de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse à la communauté de communes du pays santonnais (CDC) ; la rentrée scolaire a été organisée par les services de la communauté pour la première fois et tout s'est bien passé !

Ce transfert de compétence, qui concerne les dix-neuf communes de la CDC, permet :

- de donner à tous les enfants les fournitures scolaires dont ils ont besoin,
- de mettre en place le quotient familial pour les tarifs de restauration scolaire et de garderie, ce qui permettra de répartir plus justement le coût de ces prestations entre les familles.

Ainsi, les services offerts aux enfants sont les mêmes sur l'ensemble du territoire de la communauté, à la ville comme à la campagne...

Les élus de la CDC feront le bilan de cette première rentrée et en tireront les conséquences ; les ajustements, s'il y en a besoin, seront décidés afin de corriger les éventuelles erreurs constatées.

Ce transfert de compétence fait partie du projet de transformation de la CDC du pays santonnais en Communauté d'agglomération (CDA) qui est en cours et devrait aboutir au mieux au 1^{er} janvier 2013.

Les élus, autour du Président Jean Rouger, ont beaucoup travaillé pour construire un projet de territoire qui réponde mieux aux besoins de la population dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Trente-cinq communes sont concernées par le projet de CDA : les communes de la CDC du pays santonnais, les communes de la CDC du pays Buriaud, et plusieurs communes (La Clisse, Corme Royal, Pisany, Ecoyeux, Montils, Luchat) qui ont voulu rejoindre la future agglomération.

Madame la préfète de Charente-Maritime a proposé le nouveau périmètre de la future agglomération de Saintes aux 35 communes concernées ; les conseils municipaux doivent le valider avant que l'arrêté prenant la décision ne soit signé par Madame la Préfète.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2012

Le Maire ouvre la séance en rendant hommage à M. Guy CHAPUIS, Maire-Honoraire de la Commune décédé le 14 mai. Il donne lecture du message de M. Roland MONGET qui l'a côtoyé pendant de nombreuses années au titre de Président du Foyer Rural.

Il informe également le Conseil municipal du témoignage de M. BUSSEREAU, Président du Conseil Général et de M. Bertrand MONNARD, le prêtre desservant notre Paroisse.

Le Maire propose d'observer une minute de silence.

1- Legs COUPRIE.

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 2010, des arrérages du legs de 3 811,23€ fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mademoiselle Ludivine HITZ née le 3 novembre 1993 à Saintes, pour recevoir le dit legs.

2- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires allouée à la Secrétaire de Mairie.

Le Maire rappelle au conseil que la secrétaire de mairie bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Le Conseil municipal décide pour 2012 d'une augmentation de 2% du montant alloué en 2011 qui s'élevait à 2 400 € pour 33/35ème. Il décide également pour les années à venir d'indexer l'augmentation en fonction de l'inflation.

Pour 2012 le montant de l'indemnité est égal à $2\,400 \text{ €} \times 2\% = 2\,448 \text{ €}$

Le Conseil accepte le versement de cette indemnité.

3- Demandes de subventions de différentes associations.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal des demandes de subventions présentées par l'Association Fiesta Loca et L'association de Parents d'élèves Bussac-Saint Vaize et le SAS. Après examen de la première demande, le Conseil municipal décide de n'accorder aucune aide financière car il a été décidé depuis quelques années de ne verser des subventions qu'aux associations qui ont besoin d'investir. Pour ce qui est de L'association des Parents d'élèves Bussac-Saint Vaize, le Conseil municipal souhaite obtenir plus de précisions avant de prendre une décision. Pour le SAS, la convention de partenariat fait état d'une subvention forfaitaire de 650 €. Le Conseil municipal propose donc l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/6574 + 650 €

C/6531 - 650 €

4- Indemnisation Groupama.

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'accident survenu l'an passé, au cours duquel un automobiliste a endommagé les barrières de sécurité devant le Groupe scolaire. Après concertation entre les deux compagnies d'assurance celle de la Commune, Groupama, a obtenu une indemnisation qui s'élève à 1 051,51€. Le Conseil municipal accepte l'encaissement de cette somme.

5- Amélioration de la voirie communale : demande de subvention.

Le Maire informe le Conseil municipal des nouvelles mesures proposées par le Conseil Général pour l'amélioration de la voirie communale. Il propose de solliciter une subvention en capital de 25% du montant HT des travaux. Il présente un devis établi par le Syndicat de la Voirie pour la réfection du chemin de Montvolland jusqu'aux Ablains et du Chemin des Judets qui s'élève à 17 213 € HT. Le Conseil municipal accepte ce devis ainsi que la demande d'aide financière.

6- Aménagement des parkings près des commerces : convention avec le Syndicat de la voirie pour les missions de maîtrise d'œuvres.

Monsieur le Maire fait part du projet de travaux d'aménagement du parking sis près des commerces.

Monsieur le Maire précise que les travaux consisteraient à un réaménagement complet du parking. Il précise également :

- que le Syndicat de la Voirie propose les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

AVP : Réalisation de documents de l'étude préliminaire

PRO : Définition des travaux à réaliser et leurs caractéristiques techniques, ainsi que l'estimation des travaux

ACT : Élaboration d'un marché de travaux de voirie

DET : Contrôle de l'exécution des travaux

AOR : Opérations de réception des travaux

- que la rémunération du Syndicat de la Voirie serait fixée selon un pourcentage du montant hors taxes des travaux, basée sur la moyenne des offres de base des candidats ayant participé à la consultation.

- que le détail de la rémunération serait détaillé sur une convention à intervenir,

- que la convention proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties

- que la signature de la convention vaudrait commande des missions

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention

correspondante.

7- Révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, complétée par la loi n°2003-152 du 2 juillet 2003, urbanisme et habitat, ainsi que la loi « Grenelle II », ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ont modifié le régime juridique des documents d'urbanisme. Monsieur le Maire expose ensuite que la révision générale du plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 30 juin 2005, modifié le 6 février 2008, est rendu nécessaire en raison de :

Considérant la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle II » renforçant les exigences environnementales à prendre en compte dans le cadre des Plan Locaux d'Urbanisme et notamment :

- la réduction des gaz à effet de serre,
- la préservation et la remise en état des continuités écologiques,
- la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de ressources renouvelables,
- le développement des communications électroniques,

la lutte contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et naturelles ; le PADD doit désormais fixer « des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain ».

Que le PLU actuel ne prend pas suffisamment en compte les exigences environnementales au sens de la loi Grenelle II en particulier sur limitation de l'étalement urbain sur les espaces agricoles, exigence réaffirmée par le Programme Local de l'Habitat avec pour objectif une forte diminution de la taille des parcelles à construire ;

Que la commune de Bussac-sur-Charente a la volonté de préserver et de valoriser son patrimoine naturel, agricole et architectural confortant son identité de commune rurale au service d'une qualité de vie renforcée ;

Que la commune a le souhait de définir un projet d'aménagement et de développement durable proposant des opérations d'aménagement d'ensemble conçues sur des principes d'aménagement réfléchis en amont et qui feront l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation pour assurer une meilleure maîtrise des développements futurs ;

Qu'il est souhaité que les développements urbains futurs de la commune soient réfléchis prioritairement dans ou à proximité du bourg et des secteurs équipés notamment au regard des équipements, des réseaux (assainissement...) en

priviliégiant l'urbanisation des dents creuses et les densifications possibles du tissu urbain existant mais aussi en prenant en compte la problématique de la rétention foncière ;

Que la commune a le souhait de procéder aux ajustements nécessaires à la bonne mise en œuvre du PLU.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure de révision générale du plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu, la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu, la loi n° 2003-152 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ;

Vu, le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu, les articles L 123-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs au contenu de la délibération prescrivant la révision d'un plan local d'urbanisme ;

Vu, l'article L.300-2 modifié du code de l'urbanisme relatif à l'obligation de concertation ;

Vu, la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, dans les conditions fixées par la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains ; à la loi du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat ; et à la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement

- décide de demander au Maire de solliciter auprès de M. le Préfet l'association des services de l'Etat, pour la révision du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme ;

- décide de demander conformément à l'article 7C1 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon et en vertu des dispositions de l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les services de la Communauté de Communes du Pays Santon soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour porter aide, assistance et conseils lors des différentes étapes de la procédure ;

- décide de donner autorisation au Maire pour procéder à un appel de candidature pour choisir le cabinet d'urbanisme chargé de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du montage du dossier ;

- décide de donner autorisation au Maire pour

signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

- décide que la concertation prévue par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme avec les administrés, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole se réalisera par :

l'affichage en Mairie de panneaux d'informations réalisés par le Bureau d'études retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cet affichage sera effectué à différents moments de la procédure ;

- la mise à disposition du public en Mairie, d'un registre ou d'un cahier où les observations pourront être consignées ;

l'organisation de réunions publiques à différents moments de la procédure ;

la publication d'articles dans le bulletin municipal, en fonction de l'état d'avancement des études.

- dit que le bilan de la concertation sera établi par délibération du conseil municipal, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de révision du plan local d'urbanisme ;

- autorise le Maire, conformément à l'article L. 121-7-al. 1^{er} du code de l'urbanisme, à solliciter de l'État l'attribution d'une dotation financière destinée à compenser les dépenses entraînées par les frais matériels et d'études liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre... article...), en section investissement ;

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet,

- Au Président du Conseil Régional,

- Au Président du Conseil Général,

- Au Président de la Chambre de Commerces et d'Industrie,

- Au Président de la Chambre des Métiers,

- Au Président de la Chambre d'Agriculture,

- Au Président du Syndicat du Pays de la Saintonge Romane,

- Au Sous-Préfet de Saintes,

- Au Service Aménagement du Territoire de Saintonge (DDTM de Saintes),

- Au Président de la Communauté de Communes du Pays Santon.

Conformément aux articles R 123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

8- Modification des statuts de l'ADELFA-SIEMLFA.

Le Maire présente au Conseil municipal les statuts du SIEMLFA 17 modifiés. Après lecture, le Conseil municipal en accepte les termes.

9- Modification des statuts du Syndicat des Eaux.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat des Eaux a été contraint de modifier ses statuts pour les adapter en différents points à la réforme statutaire. Après lecture, le Conseil municipal approuve et adopte ces nouveaux statuts.

10- Questions diverses

1) Le Maire propose au Conseil municipal de faire établir des devis pour la pose de caves-urnes.

2) Une entreprise locale sera contactée pour la construction du local "matériel" près de la salle municipale

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2012

1-- Décision modificative : SDEER.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux de mise en place d'horloges astronomiques par le SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 5 459,37 €

R. C/16876-041 2 729,68 €

R. C/1326-041 2 729,69 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Dénomination d'une voie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de donner un nom à la voie qui dessert le lotissement réalisé par la SEMIS. Après discussion les élus proposent de l'appeler "Chemin du Renclos".

3- Attributions de subventions.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des

deux demandes de subvention présentées par l'A.P.E (Association des Parents d'Élèves) de Saint Vaize- Bussac et le Foyer Rural. Le Conseil municipal examine dans un premier temps le dossier de l'A.P.E. Considérant qu'il s'agit de la première année de R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal), les élus proposent d'attribuer la somme de 400 € équivalente à celle que les élus de Saint Vaize ont allouée. Il examine par la suite celle du Foyer Rural, sachant que cette association a réglé tous les frais liés à la Fête de l'Été, M. le Maire propose d'allouer 1 000 € pour le feu d'artifice et 500 € pour l'apéritif. Le Conseil municipal accepte cette proposition et prévoit l'inscription des crédits de la manière suivante :

R. C/7381 + 2 000 €

D. C/6574 + 2 000 €

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Sylviane BARITEAU à compter du 1er août 2012. Le Conseil municipal prend acte.

1- Projet de périmètre de fusion-extension entre la CDC du Pays Santon et la Communauté du Pays Buriaud.

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n°2012-281 du 29 février 2012 et notamment l'article 60 III,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5210-1-1 I, II et III et L5211-41-3 III et IV,

Vu l'avis favorable émis par la Commission départementale de coopération intercommunale de la Charente-Maritime, lors de sa réunion du 12 juillet 2012, sur le projet de fusion entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud avec l'adjonction des communes de Ecoyeux, Montils, La Clisse, Pisany, Luchat et Corme-Royal,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012 fixant la liste des communes concernées par un projet de fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Santon,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes du Pays Buriaud,

Considérant que les conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre et les conseils communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) appelés à fusionner disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la notification de l'arrêté préfectoral,

Considérant que la majorité requise pour la prise de l'arrêté de fusion-extension est de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

Considérant que l'arrêté de fusion emportera retrait des communes appartenant à un autre EPCI à fiscalité propre et créera une nouvelle personne morale qui sera dotée de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives que les EPCI existants avant la fusion-extension exerçaient,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Santon a engagé, depuis 2010, une démarche d'élargissement de son périmètre,

d'approfondissement du processus d'intégration communautaire et de transformation en Communauté d'agglomération afin de définir notamment un périmètre plus cohérent au regard des besoins des populations et de l'exercice des compétences communautaires,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet proposé par arrêté préfectoral n°12-1880-DRCTE-B2 du 17 juillet 2012 de fusion-extension entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Communauté de Communes du Pays Buriaud fixant la liste des communes concernées par le projet comme suit :

BURIE

BUSSAC SUR CHARENTE

CHANIERS

CHERAC

CHERMIGNAC

COLOMBIERS

CORME-ROYAL

COURCOURY

DOMPIERRE-SUR-CHARENTE

ECOYEUX

ECURAT

FONTCOUVERTE

LA CHAPELLE DES POTS

LA CLISSE

LA JARD

LE DOUHET

LE SEURE

LES GONDS

LUCHAT

MIGRON

MONTILS

PESSINES

PISANY

PREGUILLAC

SAINT GEORGES DES COTEAUX

SAINT SEVER DE SAINTONGE

SAINT VAIZE

SAINT-BRIS-DES-BOIS

SAINT-CESAIRE

SAINT-SAUVANT

SAINTE

THENAC

VARZAY

VENERAND

VILLARS-LES-BOIS

- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2- Modification des statuts de la CDC du Pays Santon portant extension de la compétence tourisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-17,

Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 12 juillet 2012, une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon portant sur l'extension de la compétence tourisme.

En effet, la Communauté de Communes du Pays Santon a engagé, depuis 2009, une démarche d'élargissement de son périmètre, d'approfondissement du processus d'intégration communautaire et de transformation en Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre du processus d'approfondissement de l'intégration communautaire, il est proposé, en complément de la compétence "développement économique", d'élargir la compétence tourisme définie aujourd'hui dans les statuts comme suit :

Article 6 C-2-a : actions d'intérêt communautaire de mise en valeur du patrimoine touristique (chemins de randonnées, projet Charente et Seugne).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon suivante :

L'article 6 C-2 TOURISME est complété par :

C-2-b : Création et gestion d'un office de tourisme communautaires

C-2-c : Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon susvisée

3- Modification des statuts de la CDC du Pays Santon portant sur la création de la zone d'activités des Charriers Sud.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-17,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mars 2012 approuvant le Schéma de Développement Économique 2012-2016 dont le plan d'actions et le schéma d'implantation des activités économiques en Pays Santon,

Au vu de ses statuts, la Communauté de Communes du Pays Santon est compétente en matière de développement économique et en particulier pour la création, l'aménagement, l'extension, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire. A ce jour, trois zones d'activités ont été déclarées d'intérêt communautaire :

- la zone d'activités des Coteaux
- la zone d'activités de la Champagne Saint-Georges,
- la zone d'activités de la Mission.

En application du schéma de développement économique 2012-2016 approuvé, le Conseil

Communautaire a proposé, lors de sa séance du 12 juillet 2012, une modification statutaire en vue de créer une nouvelle zone d'activités au sud de la zone des Charriers sur la commune de Saintes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays Santon peut proposer à ses communes membres de déclarer d'intérêt communautaire une nouvelle zone d'activités.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon suivante :

A la fin de l'article 6 A-1-a, il est inséré une nouvelle zone d'activités :

- la zone d'activités des Charriers Sud

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon susvisée,

4- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant la compétence transports urbains et la compétence éducation enfance jeunesse.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-5 II et L5211-17,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral n°11-1804-DRCTE-B2 du 31 mai 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon relatif à la prise de compétence "transports urbains" à compter du 1er janvier 2012,

Vu l'arrêté préfectorale n°11-3516-DRCTE-B2 du 21 novembre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon relatif à l'extension de la compétence "Éducation enfance jeunesse" à compter du 1er janvier 2012,

Vu le rapport annexé de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 2 juillet 2012

Considérant que la CLECT s'est réunie le 2 juillet 2012 afin de présenter son rapport sur l'évaluation des transferts de charges relatifs à la prise des compétences "transports urbains", et "éducation, enfance, jeunesse" par la Communauté de Communes du Pays Santon,

Considérant que ce rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes du Pays Santon et d'évaluer les transferts de charges, a été adopté à l'unanimité par

la CLECT le 2 juillet 2012,

Considérant que cette évaluation doit être déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux, à savoir par deux tiers au moins des Conseil municipaux des communes de la Communauté représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ,
Pour l'évaluation du coût des charges transférées, la CLECT a notamment retenu les principes suivants :
Concernant la compétence "Éducation Enfance Jeunesse"

- que seuls les bâtiments accueillant des structures de petite enfance ont été transférés et ont fait l'objet d'un transfert de charges,
 - que les transferts de charges concernant la compétence "Éducation Enfance Jeunesse" correspondent à toutes les autres charges de fonctionnement restant relatives aux écoles maternelles et élémentaires, structures périscolaires et extrascolaires, restaurants scolaires, structures de petite enfance et toutes les activités proposées à la jeunesse par les structures associatives (hors actions relevant de la politique de la ville)
 - que les charges semi-directes, c'est à dire le temps passé par les services techniques, ne sont prises en compte que pour les crèches,
 - que les charges indirectes impliquant les services fonctionnels ne sont prises en compte que pour la Ville de Saintes
 - qu'il a été pris en compte la réfaction des prestations apportées par la Caisse d'Allocations Familiales (baisse de recettes progressive).
- Concernant la compétence "Transports urbains"
- que les charges transférées à déduire sont constituées des contributions budgétaires versées par les communes au SITU et la mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Saintes au SITU,
 - que l'année de référence retenue pour le calcul des charges est 2011,
 - que pour les 3 communes ayant rejoint le SITU en cours d'année (juin 2011), leur contribution 2011 est revalorisée afin de reconstituer une contribution en année pleine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ci-joint en date du 2 juillet 2012 concernant les compétences "Éducation Enfance Jeunesse" et "Transports urbains" portant évaluation des charges transférées et modification de l'attribution de compensation,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

La Maire rappelle que la Commune a, par la délibération du 28 février 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant ;

Le Conseil municipal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2012 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFCAP ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 13 juillet 2012 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFCAP ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de Bussac sur Charente par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

D'accepter la proposition du Centre de Gestion ;

D'adhérer à compter du 1er janvier 2013 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation(1), pour une durée de quatre années (2013-2016), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL Taux applicable sur la masse salariale 5,85 %
Décès+Accident de service/maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)+incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)+maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)+maternité/adoption/paternité AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 %
Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre : Accident du travail/maladie imputable au service+maladie grave+maternité-adoption-paternité+maladie ordinaire AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 7% du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin, le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois.

6 Frais liés à la rédaction d'un acte notarié rectificatif.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la création du Lotissement des Grands champs en 1995 des échanges de parcelles ont eu lieu entre les familles RICHE/GAGNARD et la Commune. Ces échanges avaient été constatés par acte administratif. Or la parcelle AK 851 appartenant à M. et Mme RICHE Rolland n'a pas été cédée à M. et Mme GAGNARD comme cela aurait dû être le cas. La commune étant à l'origine de ces échanges pour la création du Lotissement, il semble nécessaire de prendre en charge les frais d'acte de notaire car il n'est plus possible d'établir un acte administratif car il s'agit aujourd'hui d'une cession

entre 2 particuliers. Les frais d'acte seront adressés à Mme GAGNARD.

Au vu de ces éléments le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à mandater Maître GERMAIN Albert-Patrick, Notaire à Saintes, pour la rédaction de l'acte rectificatif pour la cession de la parcelle AK 851 appartenant à M. et Mme RICHE Rolland à Mme GAGNARD. Cette parcelle n'ayant pas été intégrée à l'opération d'échange intervenu lors de la création du Lotissement des Grands Champs, le Conseil municipal accepte de rembourser à Mme GAGNARD les frais d'acte notarié qu'elle aura à régler lors de cette cession.

7- Groupama : remboursement de la franchise suite à l'endommagement des barrières devant le Groupe Scolaire

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Compagnie d'assurance GROUPAMA a procédé au remboursement du montant de la franchise liés au préjudice matériel suite à l'endommagement des barrières le long du Groupe Scolaire. Le montant s'élève à 251,70 €. Le Conseil municipal accepte ce remboursement.

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{ER} TOUR DU 10/06/2012

INSCRITS : 987

VOTANTS : 666

EXPRIMES : 655

TRIFILETTE : 18

DE CORTE : 2

MAUDOUX : 15

KLIEWER : 97

QUERE : 283

CARMOUSE : 54

MAUPOUET : 8

KIKOLSKI : 7

AUVRAY : 3

NEVEU : 160

WILLER : 8

2eme TOUR DU 17/06/2012

INSCRITS/ : 987

VOTANTS : 654

EXPRIMES : 638

Catherine QUERE : 378

Frédéric NEVEU : 254

Etat civil



Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

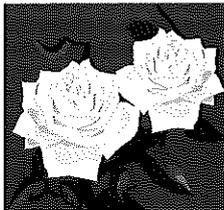
- Clément RICHON né le 30 Août 2012, fils de M. RICHON Jean-Christophe et Mlle COTS Audrey, domiciliés 272 A Route du Val de Charente

Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :



Nadège LANGLOIS et Sambo HENG qui se sont unis le 28 juillet 2012



Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- M. PÉAULT Gilbert décédé le 30 juillet 2012 à BUSSAC SUR CHARENTE
- M. BRILAC Thierry décédé le 14 août 2012 à SAINTES
- Mme MARTINEZ née RENARD Pierrette décédée le 25 août 2012 à SAINTES

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la Journée Défense Citoyenneté (J.D.C), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.D.C, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.44
Fax : 05.49.00.22.81
Courrier : Centre du Service National de Poitiers
BP 647
86023 POITIERS CEDEX

OBJECTIF CITOYEN



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



SGA

INFO CDC ...

A l'école, le prix du repas servi aux enfants au restaurant scolaire reste identique à celui de l'an dernier jusqu'à la mise en place du quotient familial ; cette introduction du quotient familial ne changera pas beaucoup le tarif y compris pour les familles ayant les revenus les plus importants.

A la garderie péri-scolaire, les tarifs sont à l'étude et les élus travaillent pour conserver la gratuité de la demi-heure promise ; si cela n'est pas possible en raison de l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble des communes, les élus de Bussac proposeront une solution pour tenir cet engagement.

Projet de CDA

Le conseil communautaire du jeudi 20 septembre a d'abord rendu hommage à Guy CHAPUIS, qui a été le premier vice-président de la communauté de 1997 à 2001 lors de sa création.

Les élus ont aussi salué la mémoire du Colonel RAZE, maire-adjoint de la commune de St Georges des Coteaux, ancien chef du centre de secours des sapeurs pompiers de Saintes.

Les élus de la communauté de communes du pays santonn ont ensuite voté à l'unanimité le périmètre de la future agglomération de Saintes qui comprendra 35 communes pour une population d'un peu plus de 65000 habitants.

Ils ont aussi voté les statuts de cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui devrait exister dès le 1^{er} janvier 2013. En même temps, à la même heure, les élus de la communauté de communes du pays Buriaud votaient eux aussi à l'unanimité le périmètre et les statuts.

En effet, la CDA se crée par la fusion des deux communautés de communes et par l'arrivée de communes venant d'une autre communauté. Ainsi il ne restera en Saintonge que trois communautés, celle de l'agglomération de Saintes, celle de la Saintonge viticole (autour de Gémozac), et celle de cœur de Saintonge (autour de St Porchaire) au lieu de cinq actuellement...

L'aide aux primo-accédants

Le nouveau Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes, adopté le 22 mars dernier, propose le versement d'une aide financière pour les primo-accédants. Ce financement, qui varie de 4 000 à 7 000 €, est soumis à plusieurs conditions. D'abord, le projet d'achat doit avoir lieu sur l'une des



19 communes du territoire et il doit bien sûr s'agir d'une première acquisition, qu'elle soit neuve ou en réhabilitation. Ensuite, la subvention dépend du niveau de revenus des demandeurs, de l'âge du chef de famille et des performances énergétiques du logement. Enfin, les futurs propriétaires doivent, au moins pour l'un d'entre eux, travailler sur le Pays Santonn.

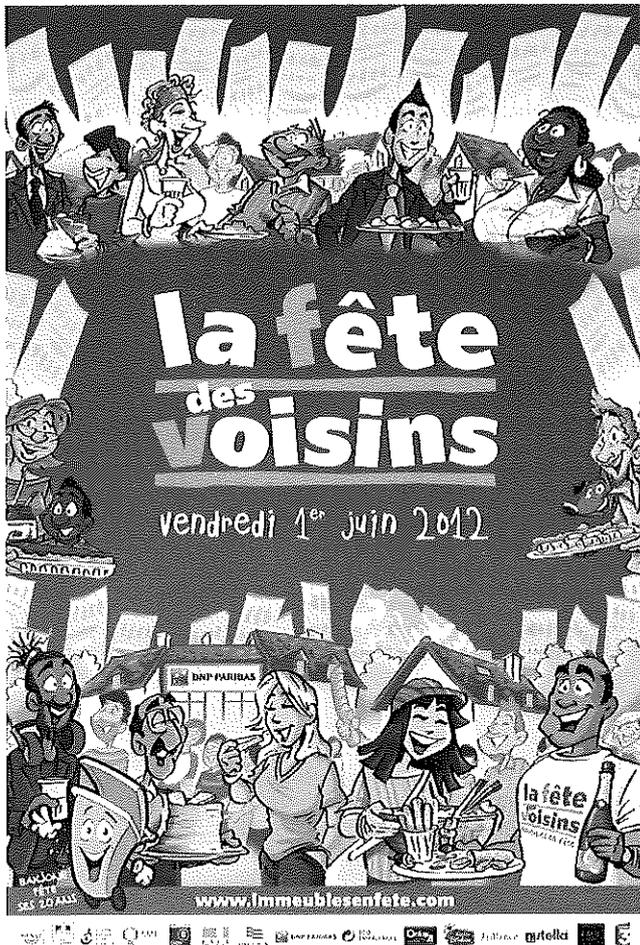
Objectif affiché : accompagner en priorité les ménages modestes, souvent jeunes, à devenir propriétaires dans le cœur de l'agglomération. La subvention est également conçue pour faciliter l'accession à la propriété des primo-accédants au plus près des pôles de services et d'emplois.

Cette proximité est d'autant plus souhaitable qu'elle génère à terme des économies pour les ménages en réduisant les coûts liés aux migrations pendulaires, aux trajets et aux transports individuels. Elle évite aussi l'étalement urbain et la consommation d'espace. C'est un exemple concret de la dimension durable du PLH, véritable document d'aménagement au service d'un développement équilibré et raisonné du territoire.

La Maison de l'Habitat est à la disposition des particuliers pour les renseigner sur cette aide.

Ca s'est passé à Bussac...

LA FETE DES VOISINS 2012



MONTVOLLANT a été le 1^{er} village à organiser la Fête des Voisins. A la veille de la rando-pédestre, les villageois ont pu partager ce bon moment attendu de tous. Chacun a consommé avec modération : apéritif maison, produits locaux, petits plats gustatifs. Tous ont apprécié le plaisir de se retrouver.

LES GUILLOTEAUX ont repoussé cette fête de 8 jours et se sont réunis à la fontaine. Notre Maire, Christophe Dourthe avait été convié à ce 2^{ème} rassemblement. Etait également présente Madame Thalzac, connue pour son site web « vivre à Bussac ». La préparation a débuté dès l'après-midi ; Hélène, Michel, Jacky, Yann, et tous les autres ont installé tivoili, barbecue et sono... ce fut une sacrée soirée !!! Marie-Hélène nous avait préparé quelques galettes dont elle a le secret... merci !!! La soirée s'est terminée par un bal populaire sous les lampions. Aux GRANDS CHAMPS, un petit quartier a lancé l'idée de se retrouver ; très bonne initiative.

Quelques personnes ont été surprises de ne pas avoir été conviées, la faute à un manque d'information sans doute. Nous essaierons d'y remédier pour 2013.

A la fin des vacances, comme chaque année,

LES DEAUX ont fêté leur 10^{ème} anniversaire de la fête des voisins, et oui déjà 10 ans !!! Que du bonheur de se retrouver se sont dit les habitués. Apéro, petits plats raffinés par les chefs cuisinières, on s'est régalé... et pour finir en beauté la journée, un concours de boules a été organisé. Bravo aux vainqueurs qui sont repartis avec une coupe.

LES MOTILLONS ont clôturé cette agréable action de se retrouver. Une quarantaine de villageois ont passé, en ce dimanche ensoleillé, un moment super sympa. Ils ont terminé l'après-midi, par différents jeux et le traditionnel tir à la corde.

Bravo à tous ceux qui ont pris le temps d'organiser ces différentes fêtes des voisins.

La commune a mis à disposition des supports pour agrémenter et valoriser les voisinades dans chaque quartier ou lieu-dit (grandes et petites affiches, autocollants, ballons à gonfler, cartes d'invitation et tee-shirts).

Déjà, nous pensons tous à 2013 où d'autres villages voudront s'associer à ce divertissement.

En pages centrales quelques photos de ces rassemblements bien sympathiques qui nous font dire qu'il fait bon vivre à Bussac...

LA FETE DE L'ETE

Cette année la commune et le foyer rural se sont unis pour réaliser la FETE de L'ETE.

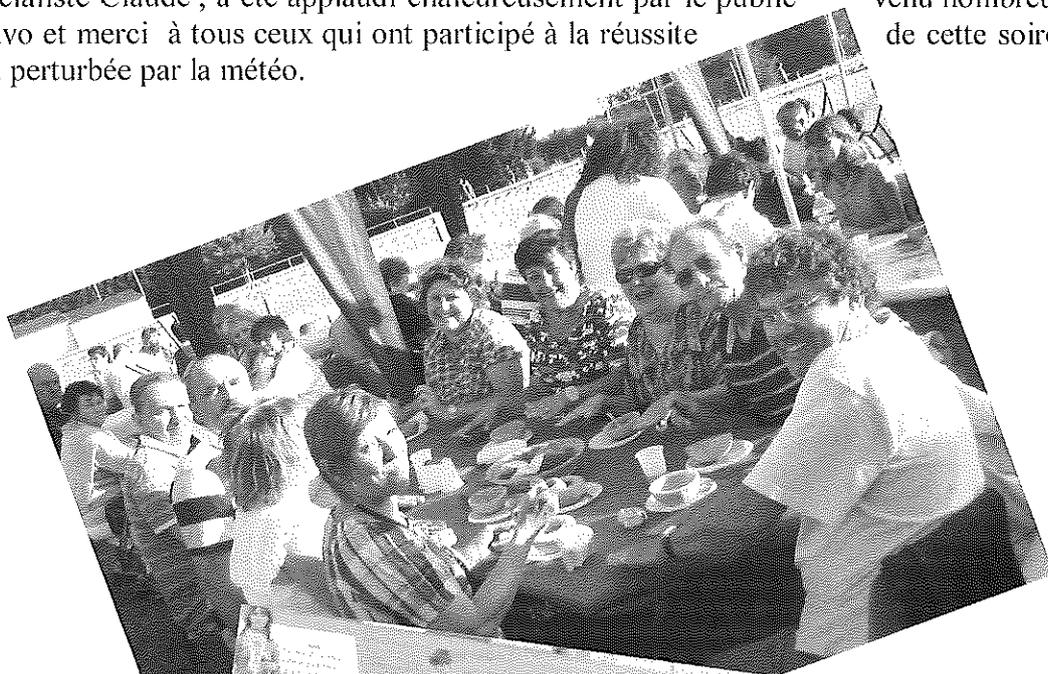
Quelle réussite ! Les Bussacais ont apprécié en début de soirée les différents groupes de jeunes avec leurs musiques diverses et variées. Le vin d'honneur a été offert et servi par l'équipe municipale .

Le repas, préparé par les bénévoles du Foyer Rural, a été apprécié de tous.

Le feu d'artifice , tiré par le spécialiste Claude , a été applaudi chaleureusement par le public
Bravo et merci à tous ceux qui ont participé à la réussite



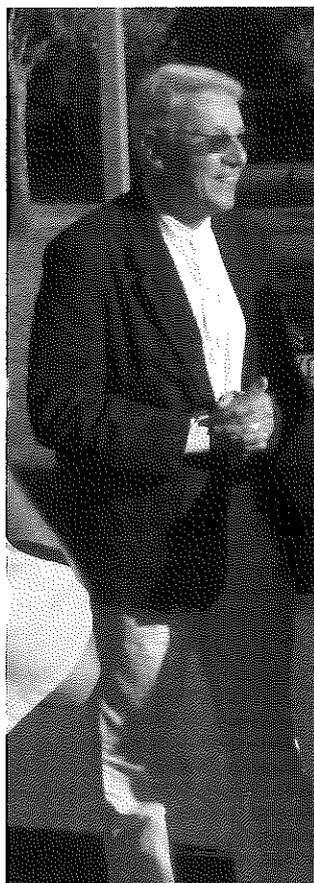
venu nombreux
de cette soirée qui a été un



HOMMAGE A GUY CHAPUIS

Ayant travaillé avec Guy pendant plus de 20 ans, je me suis permis, avec l'accord de son épouse, d'écrire ces quelques mots en reconnaissance de sa volonté de faire les choses et de sa capacité à les réaliser et aussi au nom de notre amitié. Avec mes remerciements anticipés pour trouver une petite place dans Bussac Info, journal que nous avons créé d'abord au Foyer Rural et repris ensuite par la municipalité sous la conduite de Guy..

Roland Monget



Je suis revenu en 1975 dans ma commune de naissance après 15 ans d'absence. J'ai fait connaissance de M. le maire fin 1978 début 1979 lors des réunions préparatoires à la création de l'association Foyer Rural Municipal. Cette association lui tenait à cœur car il souhaitait rassembler sous un même chapeau l'ensemble des activités, à créer, culturelles et sportives pour faire jouer la solidarité financière entre elles. L'aboutissement fut difficile, des compromis furent nécessaires mais la persévérance vint à bout des résistances et l'association vit le jour le 26 janvier 1980.

J'en fus le premier président et en deux périodes j'ai exercé cette responsabilité 11 ans sur les 18 premières années d'existence. J'eus beaucoup à travailler avec M. le maire qui pour moi devint très vite Guy. Dès le départ il nous facilita la tâche au maximum, mit à notre disposition la salle de la mairie pour tenir nos réunions. Il nous fit attribuer une subvention exceptionnelle de 5000 F pour couvrir nos premières dépenses.

En même temps que nous travaillions sur les structures administratives et les créations des premières sections, Guy et son conseil s'activait sur les équipements. Les deux terrains de tennis furent les premières créations, les terrains de football suivirent et ensuite ce fut le tour des locaux. L'ensemble fut inauguré le 3 septembre 1983 en présence de M. le Sous Préfet de M. le syndic d'Oron La Ville et de la fanfare. Il n'avait pas fallu 4 ans pour réaliser tout cela. Avec Guy nous nous sommes beaucoup rencontrés au cours de cette période et nos équipes respectives ont fait du bon travail pour créer les diverses activités et leur fournir les moyens de fonctionner. Nous n'avons pas toujours été d'accord mais notre amitié simplifiait les choses. Pas d'arrière pensée entre nous, uniquement la volonté d'atteindre le but que nous nous étions fixé.

Il est une activité pour laquelle Guy s'est impliqué plus que pour toute autre.

C'est le jumelage avec la commune d'Oron en Suisse. Il tenait beaucoup à ce que la mise en route soit faite d'une manière très officielle. Une sincère amitié s'était instaurée entre lui et Albert Diserens, syndic d'Oron au moment de la réalisation du jumelage. Il a été pratiquement de tous les déplacements en Suisse comme il a toujours été présent lors des réceptions à Bussac. Lorsque nous avons fêté les 20 ans de notre union en 2001, Guy sortait d'une période difficile sur le plan de sa santé mais bien que diminué il a tenu à faire le voyage et être avec nous pour cette célébration. Pour les 30 ans, en août dernier, nous partagions la même table pour le repas d'adieu.

Personnellement, comme probablement un certain nombre d'entre nous, sa disparition m'a surpris d'autant plus qu'à ce moment là je me trouvais à plusieurs centaines de kilomètres et aujourd'hui encore j'ai la frustration de ne pas l'avoir accompagné dans son dernier voyage.

Guy a réalisé une foule de choses et a transformé notre commune au cours de ses 4 mandats de maire et il faudrait être bien ingrat pour ne pas le reconnaître. Aussi je m'associe à ceux, qui comme moi pensent qu'il serait de bon ton d'honorer la mémoire de notre ami disparu en lui dédiant soit un lieu, une rue, un bâtiment, un local etc...afin de perpétuer son souvenir. Cela ne serait qu'une petite chose par rapport à ce qu'il nous laisse ! Merci, Guy

Pour info, les élus ont prévu de rendre hommage à Guy en 2013, pour commémorer l'anniversaire de sa disparition.

Vie paroissiale

15 AOÛT 2012 à L'ÉGLISE DE BUSSAC

Une quarantaine de chrétiens se sont rassemblés à l'Église de Bussac pour célébrer la fête paroissiale de l'ASSOMPTION préparée par les paroissiens et présidée par le Père Charles, le prêtre indien venu de Paris où il fait des études pour apporter son aide. La cérémonie a été suivie d'un pique nique tiré du sac pris sur la place de l'Église, en profitant du beau temps.

INSCRIPTIONS AU CATECHISME

Mercredi 5 septembre 2012 de 10 à 12 heures

Jeudi 6 septembre 2012 de 17 à 18 heures

Vendredi 7 septembre 2012 de 16 à 18 heures

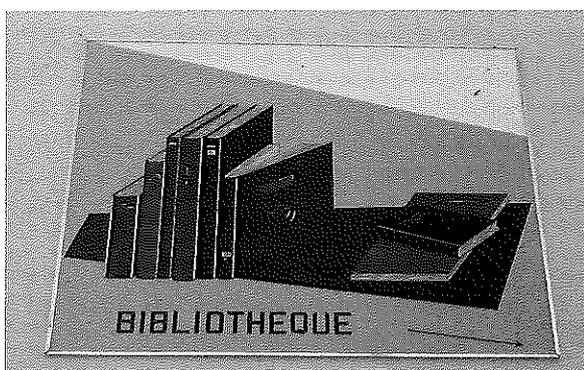
PRESBYTERE SAINT PALLAIS

13 , rue saint Pallais - 17100 SAINTES - Tel : 05 46 92 07 21

Prochaine messe à l'Église de BUSSAC : samedi 22 septembre à 18h.30



Des Nouvelles de la Bibliothèque...



C'est une bibliothèque municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis

de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30

Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes

Le point sur les travaux ..

Voirie :

L'été a permis de travailler à la remise en état des voies communales. Tout d'abord un apport d'environ 50 tonnes d'enrobé a été effectué.

Ensuite un gravillonnage des chaussées reprises aura lieu.

Sur le chemin des Deaux, un élargissement de la chaussée a été réalisé par les employés communaux. Il a pour but de faciliter les croisements sur cette voie de plus en plus utilisée.

Enfouissement des réseaux :

Les travaux d'enfouissement des réseaux au village des Ablains sont terminés. Les nouveaux candélabres ont été installés. Il ne reste plus à l'entreprise qu'à effectuer la dépose des anciens supports et des câbles aériens.

La voirie sera à surveiller



Ecole :

Des travaux importants de peinture ont été réalisés dans le couloir d'entrée durant l'été, les murs s'étant progressivement détériorés.

A noter que depuis le premier janvier et la prise en charge de la compétence scolaire par la Communauté de communes du pays santonnais, seuls les travaux touchant les bâtiments sont de la responsabilité de la commune.



Salle municipale : la construction d'un local attenant à la salle municipale a été réalisée cet été par l'entreprise bussacaise Pérochain. Ce local est destiné à recevoir les plateaux de scène et rendra plus pratique leur montage, leur démontage et leur stockage. Dans le même temps, un accès a été prévu par la cour de l'école. Cet accès pouvant être utilisé en cas de besoin par les véhicules de secours.

Espaces verts : La deuxième partie de l'été particulièrement sèche a mis fortement à contribution les employés communaux dans l'entretien et l'arrosage des différentes plantations. La qualité de leur travail a permis à la commune de rester fleurie tout l'été.

Le point sur les travaux ..

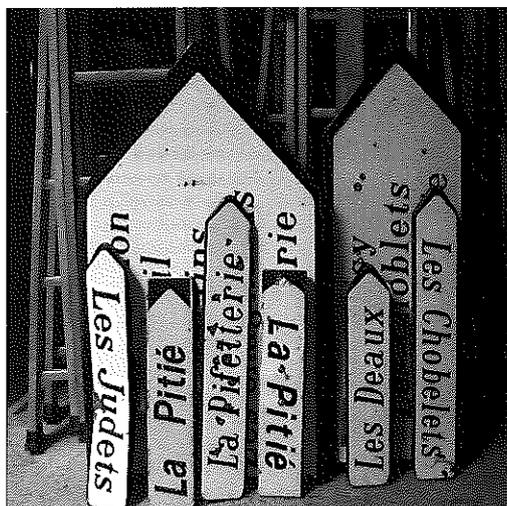
Signalisation :

Un programme important de remplacement des panneaux de signalisation usagés a été entrepris. Cette dépense avait été inscrite au budget 2012. Elle répond à des contraintes de sécurité pour les usagers des différentes routes de la commune.

Certains des panneaux vétustes qui ont été remplacés n'étant plus suffisamment réfléchissants, d'autres avaient eu à subir quelques tirs de plombs.



Signalisation (suite) :



Les panneaux usagés qui ont été retirés, sont stockés avant d'être vendus chez un récupérateur.

Cependant une vente de ces panneaux au profit du CCAS est envisagée pour les habitants de la commune..

Deux type de panneaux sont disponibles : des panneaux de signalisation (à 5 euros pièce) et des panneaux directionnels (à 10 euros les petits et 20 euros les grands). Les personnes intéressées pourront se faire connaître à la mairie.

Travaux prévus :

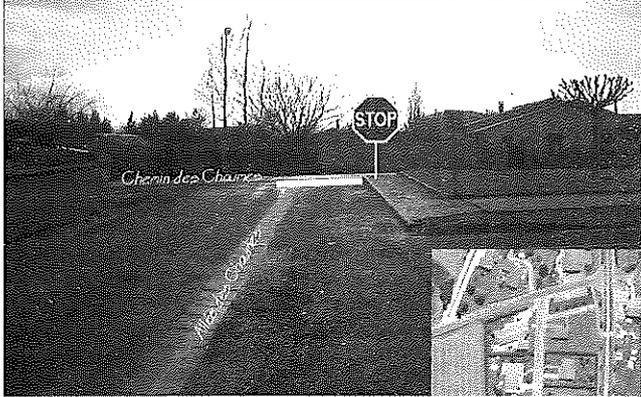
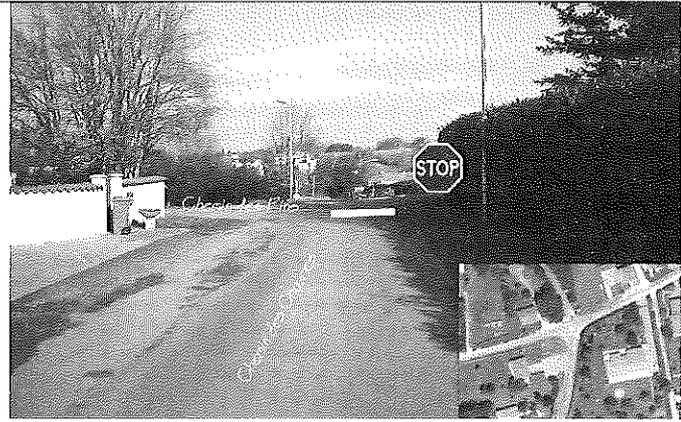
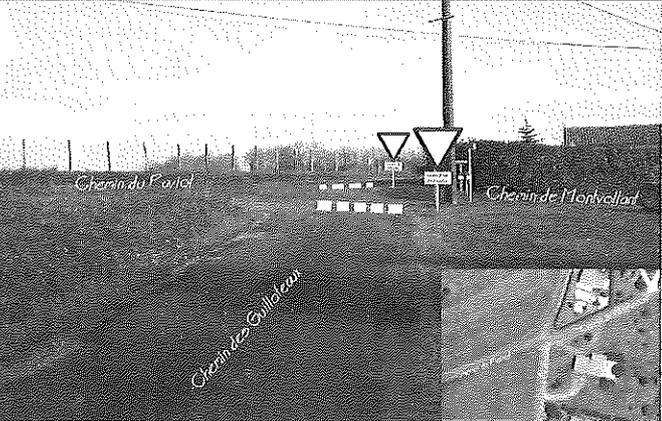
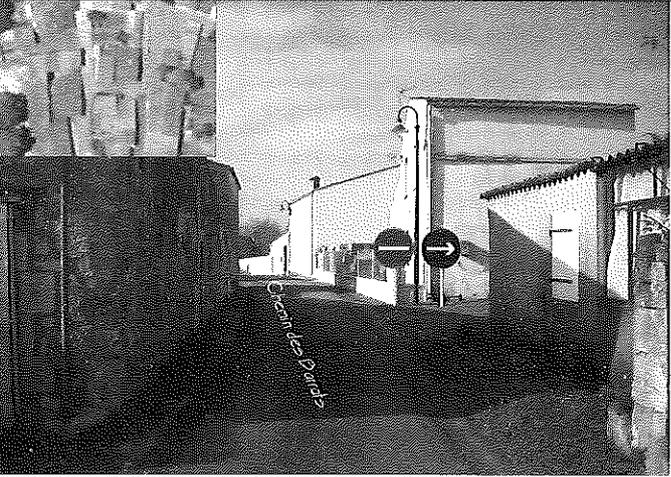
Des travaux de réaménagement du parking des commerces sont prévus. Une étude a été menée par les services du Conseil Général. Une demande de subvention est en cours.

Ces travaux seront réalisés dès que possible car l'état du parking se dégrade rapidement. Des modifications seront également apportées dans le stationnement et dans le sens de circulation pour améliorer la sécurité.

Sécurité routière sur les voies communales :

Suite à une étude menée par la commission voirie visant à améliorer la sécurité routière sur les voies communales, les carrefours indiqués sont modifiés selon le plan ci-dessous.

Mise en place le 1^{er} octobre 2012 par arrêté du Maire

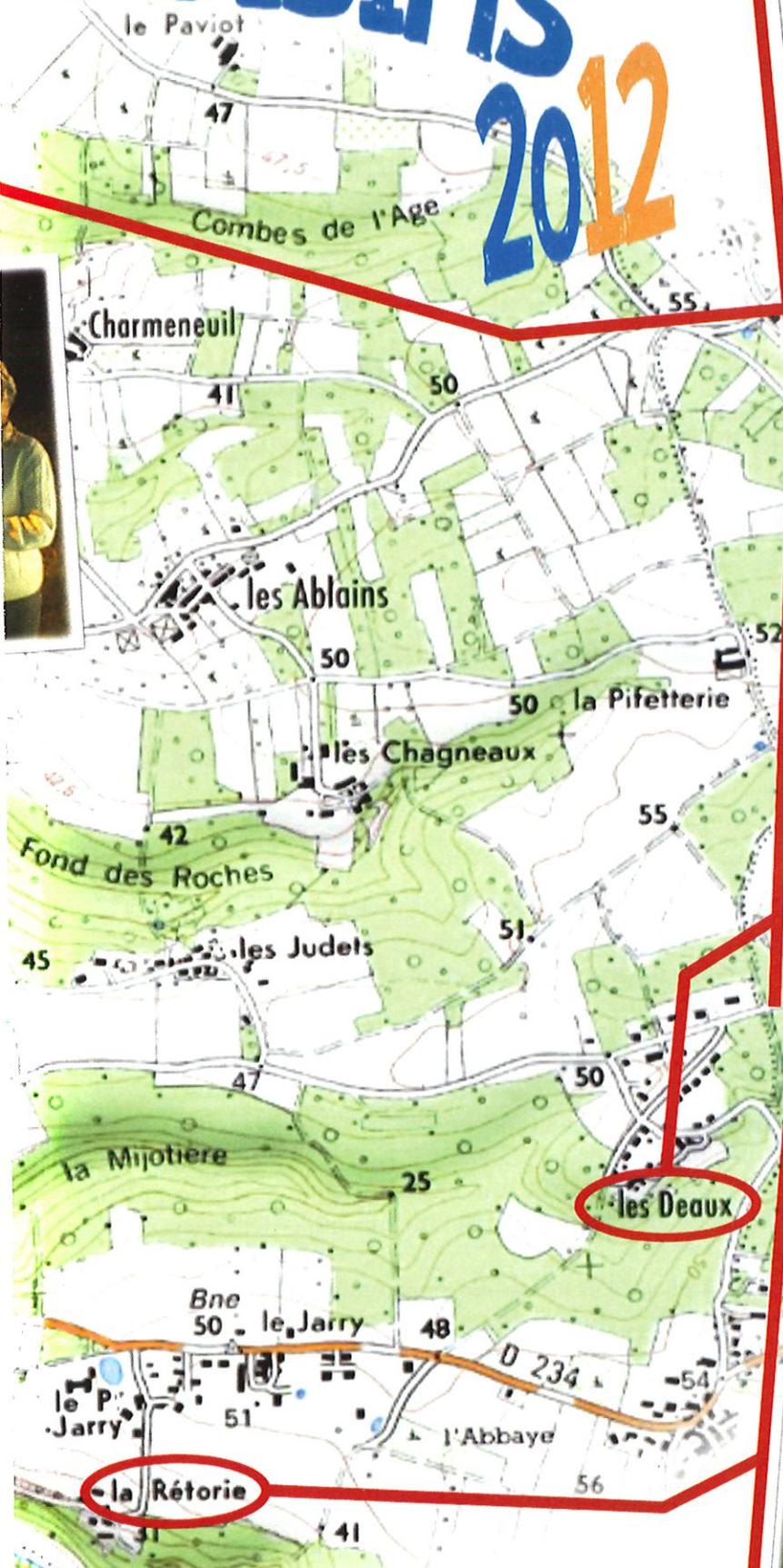
<p>Lotissement les Chaumes</p> 	<p>Carrefour chemin du Grand Fief/chemin des Chaumes</p> 
<p>Carrefour chemin des Chaumes /chemin des Pins</p> 	<p>Carrefour chemin des Chaumes /chemin des Pins</p> <p>Ce carrefour restera sous le régime de la priorité à droite. Un marquage au sol sera mis en place. Une signalisation verticale sera installée pour appeler à la prudence. La commission voirie a tenu compte d'une remarque pertinente d'un administré pour faire évoluer le projet initial</p>
<p>Carrefour Chemin du Paviot/chemin de Montvolland / chemin des Guilloteaux</p> 	<p>Mise en place d'un sens unique chemin des Barrats</p>  <p>Circulation déviée vers le chemin des Guilloteaux.</p>

fête des



La Fête des voisins, également nommée française, qui se donne pour but de rencontrer de façon conviviale, les voisins, les organisateurs, gagne de plus en plus de popularité car elle permet de créer un sentiment d'appartenance.

Voisins 2012



Ée Immeubles en fête, est une fête à but de permettre à des voisins de se de rompre l'isolement qui, selon ses les villes et villages, et de tenter de quartier et au lieu-dit.

CCAS ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles est consultable en mairie

Voyages scolaires et séjours de vacances pour vos enfants

Nous vous rappelons qu'ils peuvent être en partie financés par le CCAS sous condition de ressources.

Adressez votre demande en mairie avec les documents justificatifs concernant le voyage, ainsi que votre avis d'imposition et/ou vos ressources.

Le repas des Aînés aura lieu comme chaque année le 11 Novembre. Les demandes d'inscription parviendront bientôt dans les boîtes aux lettres des intéressés. Nous vous rappelons que les Bussacais se doivent de limiter le nombre de leurs invités, cette journée étant organisée pour des retrouvailles avant tout bussacaises

L'aide aux devoirs destinée aux collégiens est reconduite pour l'année scolaire 2012/2013, et aura lieu dans la salle au dessus de la salle municipale.

Un courrier sera prochainement adressé aux familles ayant un ou plusieurs enfants à Agrippa d'Aubigné et un nouveau planning sera mis en place après une réunion qui aura lieu avec les familles intéressées qui se seront manifestées.

Comme d'habitude, nous demandons aux lycéens bussacais intéressés pour assurer l'encadrement de se manifester en mairie (élèves en Terminale avec de bons résultats scolaires).

Aides sociales

Le Centre Communal d'Action Sociale étudie toute demande d'aide en faveur de personne ou foyer en difficulté demeurant sur la commune de Bussac. Prendre rendez-vous en Mairie.

CCAS ...

QUINZAINE DES SENIORS

Du 15 au 26 octobre 2012

à Saintes, la Chapelle des Pots et Gémozac.

Dans le cadre de la Semaine nationale des retraités et personnes âgées dite « Semaine bleue » sur le thème :
« Vieillir et agir ensemble dans la communauté »



Jeudi 11 octobre 2012 de 14h à 17h
Gallia Théâtre
67 Bis cours National à **Saintes**

PROGRAMME

Lundi 15 à 14h 30 :	Projection du film "Et si on vivait tous ensemble" de Stéphane Robelin avec Guy Bedos, Géraldine Chapeline, Jane Fonda, Pierre Richard... (Payant) Gallia Théâtre à Saintes
Mardi 16 à 14h 30 :	« Accordéoniste » J.Pierre Dupon avec la participation du public Suivi d'un goûter (Ouvert à tous) Salle des fêtes de Gémozac
Mercredi 17 à 14h 30 :	« Les échanges inter génération » organisé par le collectif (Place limitée aux structures sur inscription) "Le Pidou" à Saintes
Vendredi 19 de 14h à 17h30	« Goûter dansant avec orchestre » organisé par le Club Soleil (Ouvert à tous retraités) Salle Jean-Philippe Rameau à Saintes
Lundi 22 à 14h :	Projection du film "Intouchable" de Olivier Nakache et Éric Toledano avec François Cluzet et Omar Sy... (Payant) Atlantic Ciné à Saintes
Mardi 23 de 10h à 18h :	« Salon du bien-être » organisé par SENIOR Info CLIC du Pays de Saintonge Romane et le PFIS (Entrée libre) Salle de spectacle Hall Mendès France à Saintes
Mercredi 24 à 14h :	« Spectacle de marionnettes » réalisés par l'EHPAD/USLD Aquitania et les enfants du CLSH « le Pidou » (Ouvert à tous en tant que spectateurs) Résidence les Brumenards à La chapelle des pots
Jeudi 25 à 15h :	" Inter Chorale " avec les choristes des EHPAD : « Recouvrance » et « La Providence » à Saintes, « Les Jardins de Thénac », « Le Logis de Montignac » à Fontcouverte. Salle du Camélia à Saintes
à 16h 00 :	Chorale "Canterelle" Goûter (Ouvert à tous en tant que spectateurs)
à 16h 30 :	Salle du Camélia à Saintes
Vendredi 26 à 14h 30 :	Réunion d'information sur « l'aide sociale destinée aux personnes âgées » (APA, EHPAD) avec l'intervention de Mme Steiblin du Conseil Général (Ouvert à tous) Salle Val de Charente Délégation Territoriale de Saintonge Romane 72- 74 cours Paul Doumer (parking rue Alma) à Saintes

Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être modifiée.

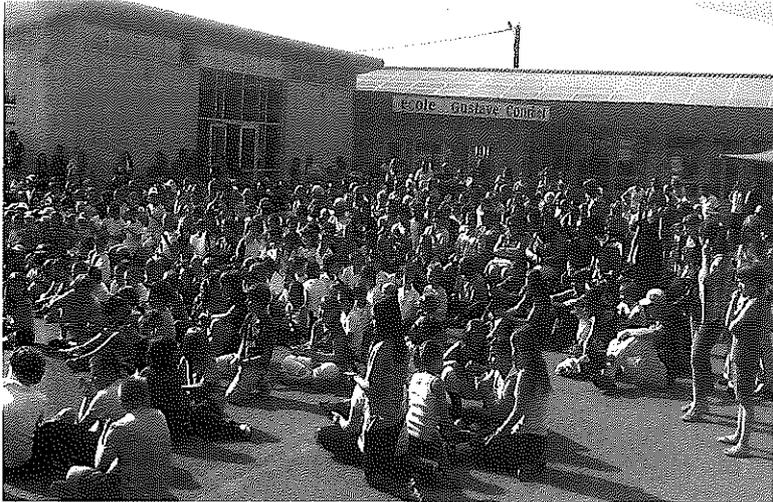
Pour tous renseignements : SENIOR Info, CLIC du Pays de Saintonge Romane Tél. : 05 46 94 59 59



Nouvelles de l'école...

La fête de l'école

Le vendredi 29 juin 2012, les enfants de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize ont vécu leur première fête d'école ensemble. En effet, cette manifestation marque la fin de la première année scolaire du RPI (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*) entre les deux communes.



Beau temps, bonne humeur et un public nombreux étaient au rendez vous pour assister au spectacle de fin d'année organisé par l'équipe enseignante et pour jouer aux traditionnels jeux de la fête.

L'année scolaire se termine ainsi par un moment de convivialité entre les enfants, les parents et les enseignants.



La rentrée des classes

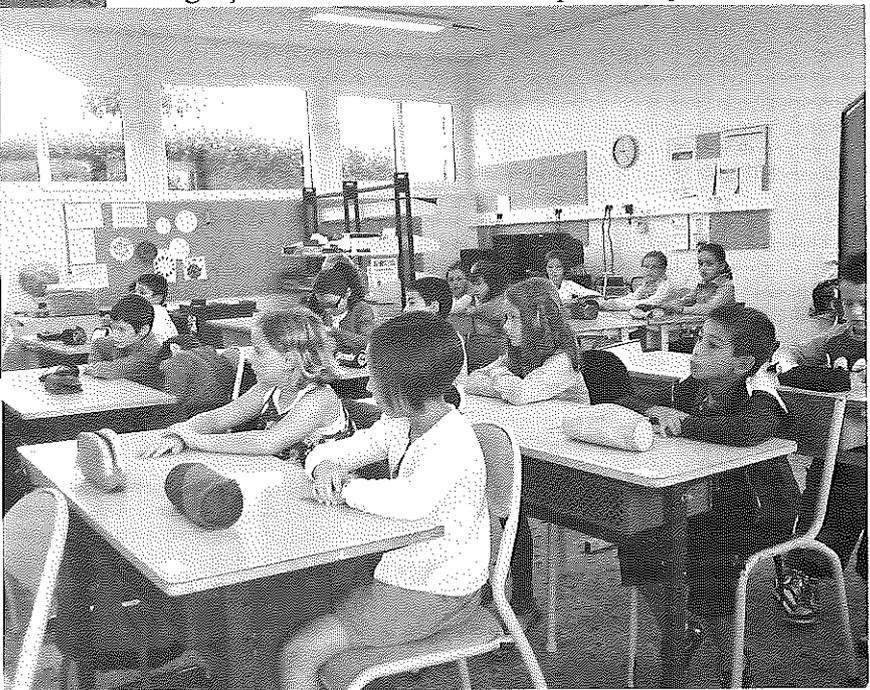


Eh oui c'est la rentrée et les filles commencent déjà à jouer à la poupée !!

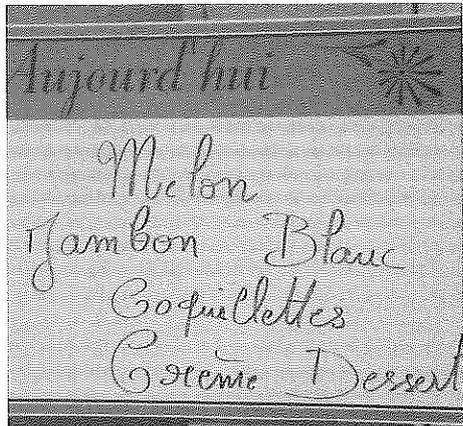
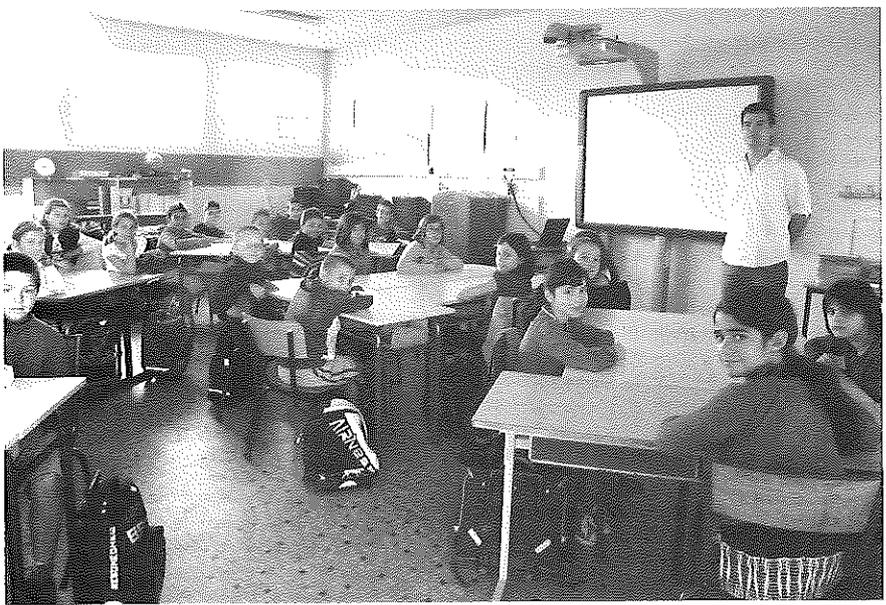


Les garçons ont retrouvé leurs copains de jeux!

Les enfants rangent avec leur maîtresse.

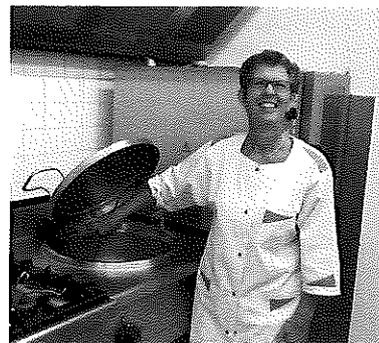


Les grands sont plus attentifs et ont déjà commencé à travailler !!



Menu traditionnel de rentrée...mais la formule a toujours du succès !

La recette de Liliane



Tiramisu aux abricots et à l'amaretto (pour 6 personnes)

9 abricots frais	10 cl d'amaretto
3 œufs	100 g de sucre
250 de mascarpone	12 biscuits à la cuiller
15 cl de café froid bien corsé	1 cuil à soupe de cacao amer

Lavez et séchez les abricots. Détaillez les en petits dés, arrosez de liqueur.

Cassez les œufs en séparant les blancs des jaunes. Montez les blancs en neige très ferme et réservez-les. Fouettez vigoureusement les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à l'obtention d'un ruban jaune clair. Incorporez le mascarpone puis les blancs en neige.

Trempez les biscuits dans le café froid pendant quelques secondes, puis disposez-les au fond des verres.

Versez 1 cuiller à soupe du mélange au mascarpone, dispersez quelques dés d'abricots avec leur jus, puis versez 1 cuil à soupe de mascarpone.

Terminez par le reste d'abricots et poudrez d'un voile de cacao. Conservez au frais pendant au moins 6 heures avant de servir.

Avis de la diététicienne... Le calcium



Le calcium joue un rôle essentiel dans la constitution du squelette et des dents.

De la naissance jusqu'à 20 ans, la quantité de calcium osseux passe de 30 g à 1 à 1,2 kg à la fin de la croissance. De plus, l'os est un tissu vivant: **le squelette se renouvelle en totalité 3 à 4 fois dans une vie.**

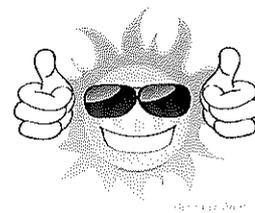
On préfère le calcium des produits laitiers car son absorption et son assimilation par l'os sont spécifiques à cette famille d'aliments. De plus, les protéines, le lactose, la vitamine D et le phosphore des produits laitiers améliorent son absorption.

L'apport en calcium est d'autant plus important que les os constituent le « réservoir » de calcium pour le reste de l'organisme : 99% du calcium corporel est stocké dans l'os. En cas d'apports alimentaires insuffisants, l'organisme puise le calcium nécessaire à son bon fonctionnement dans ce stock mais au détriment de l'os. Cela entraîne une perte osseuse, qui lorsqu'elle se produit pendant la croissance du squelette, peut avoir de graves conséquences.

Il intervient dans la coagulation sanguine, pression artérielle, transmission de l'influx nerveux, contraction musculaire, fonctions hormonales, activité enzymatique, etc. Il participe également au renouvellement de toutes les cellules de notre corps.

Pour couvrir nos besoins quotidiens en calcium, nous devons le puiser dans notre alimentation, car l'organisme ne sait pas le fabriquer. Les enfants de 3 ans jusqu'à l'adolescence ont besoin entre 500mg et 1200 mg/ jour, les adultes se contentent de 1000mg et les femmes enceintes, allaitantes et les personnes âgées doivent atteindre 1200mg. **Le calcium des produits laitiers doit représenter 2/3 des apports quotidiens**, le tiers restant est complété par les autres aliments (l'eau et les végétaux).

En pratique : consommez au moins un produit laitier par repas.



Septembre - Décembre 2012

Horaires d'accueil : 7H30-8H55 et 16H25-19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (calendrier scolaire)

Personnel : Angélique, responsable - Sylvie, animatrice

N° Tél : 05.46.97.11.89

Objectifs pédagogiques : développer l'écoute, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, l'esprit d'initiative, le sens critique, la créativité, l'imaginaire, responsabiliser l'enfant et lui permettre de découvrir et tester ses capacités.

Les activités à venir :

- Cette année nous avons décidé de faire voyager les enfants !!! Nous allons tenter de transformer l'accueil périscolaire, et donc le restaurant scolaire, en une vraie jungle grâce à la mise en place d'activités simples telles que le dessin, la peinture, le « Windows color »,...où, tous les enfants qui le souhaitent pourront participer.

- Tout au long de l'année d'autres activités seront proposées aux enfants sur des thèmes précis (ex : halloween, Noël, printemps,...) sur le temps périscolaire et parfois sur le temps d'interclasse.

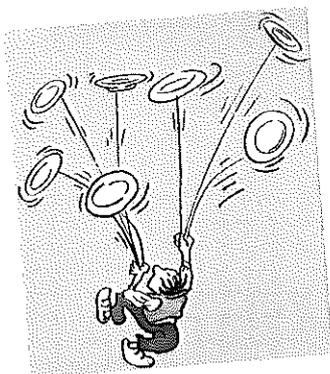
- A partir du mois d'octobre les « ATP » reprennent !!

Les derniers ateliers avaient connu un grand succès et nous nous efforçons à chaque fois de satisfaire le plus grand nombre d'enfants !!

Au programme de 17H15 à 18H15, jusqu'aux vacances de Noël :

- ▶ **BMX, avec Ludovic tous les mardis soirs**
- ▶ **Cirque, avec Aymeric tous les jeudis soirs**

Les inscriptions se font auprès de nous à l'accueil périscolaire !! Faites vite, les places sont limitées !!



Sachez que toutes les nouvelles idées d'activités sont les bienvenues ! N'hésitez pas à nous en faire part.

Pour nous c'est toujours un plaisir de vous accueillir avec vos enfants tout au long de l'année, alors venez vite nous rejoindre !

Angélique et Sylvie

Foyer Rural

Le mot du président

Une réussite : Le 25 août, nous avons organisé, conjointement avec Fiesta Loca et la Municipalité, les jeux inter villages. Cinq communes ont répondu présents : St Vaize, Taillebourg, Le Douhet, Courcoury et Bussac. Quatre mois ont été nécessaires pour l'organisation de cette journée. Chaque équipe, composée de femmes, d'hommes et d'enfants, a défendu, à travers des jeux, les couleurs de sa commune dans la bonne humeur.



Merci à ces équipes pour leur participation, merci à tous nos bénévoles sans qui cette journée n'aurait pas pu se faire. Je n'oublierai pas les services techniques de notre commune ainsi que tous les partenaires locaux (artisans, commerçants) qui ont contribué au succès de cette journée. Grâce à nous tous, nous avons démontré notre capacité d'accueil et d'organisation. Un petit bémol, le

manque de communication (même si l'information est passée dans le dernier Bussac Info).



Après les récompenses, un apéritif était offert par le Conseil Municipal à tous les participants. Un bal clôturait la soirée.

Information importante, notre assemblée générale aura lieu le vendredi 23 novembre à 20h00 à la salle des fêtes. Adhérents comme non adhérents vous serez les bienvenus.

Bonne rentrée à toutes et à tous et vive les prochains jeux.



L'équipe de Le Douhet Vainqueur des jeux

SECTION GYM et RANDONNEE PEDESTRE



Sortie des randonneurs dans le Puy de Dôme du 13 au 20 mai 2011

C'est dans la région d'Issoire à Parent que nous nous sommes retrouvés à 65 randonneurs, dans un village de vacances à flanc de montagne, un peu escarpé mais idéalement conçu pour nous accueillir: maisonnettes ou chambres avec frigos, indispensables pour la bonne tenue de nos traditionnels « briefing » d'avant les repas du soir, pris devant la vue panoramique splendide sur le Sancy et la chaîne des Puys.

Dès le lendemain, les 3 groupes partent avec leurs 3 guides Benoît, Nicolas et Claire, à l'assaut de l'ancien volcan du buron 600 m d'altitude couronné par une très ancienne forteresse. Les pentes de ces anciens volcans étaient avant les ravages du phylloxera au 19eme, en partie couvertes de vignes anciennes, les « côtes d'Auvergne », on en découvre encore quelques restes épars et d'anciens villages vigneron aux maisons de lave noire mêlées à l'arkose blanche du plus bel effet.

Nous sommes ici sur la barrière du Livradois qui s'étend sur la Haute Loire toute proche.

Le lendemain ascension du plateau de Corent. Nous passons l'Allier, rivière sauvage remontée par les saumons, et nous arrivons au premier plateau en traversant un village représentant un véritable escalier naturel très pentu. Nous sommes ici sur un site historique gaulois classé, où des familles mettent à jour porteries, ornements et flèches. Encore un autre palier pour atteindre le cœur du volcan dans un décor impressionnant de scories rouges.

Le tour de cette cime s'effectue sur un sentier de chèvres très glissant qui entraîna quelques chutes heureusement sans gravité. Après une journée de repos, nous partons pour la vallée des Saints, randonnée classée parmi les plus belles de France. Ici à travers un univers boisé et escarpé, la nature a sculpté d'étonnants reliefs aux multiples coloris où alternent granit gris, argile rouge, calcaire blanc ou jaunâtre et aux formes curieuses, cheminées des fées ou demoiselles coiffées.



Le vendredi, approche à Fontcrépon, sur un « HORST », plateau granitique né il y a 300 millions d'années entre 2 failles géologiques. C'est une région pauvre, pays des narcisses, les forêts y sont maigres mais habitées de nombreux cerfs. Notre guide Benoît nous a montré un exemplaire d'un bois de cerf pris dans sa collection d'environ 60 pièces. Le samedi, le village de Pignols nous attendait, pour une sortie en forêt de la comté qui présente des sites très variés. On y a côtoyé une énorme vieille bâtisse qui hébergeait les voyageurs contraints de traverser cette forêt infestée de brigands qui écumaient la région. Au très curieux hameau de Langlade aux maisons d'arkose violette et de basalte, la place s'appelle un couder. Nous sommes en pays d'élevage, les rues adjacentes étaient barrées pour y réunir tout le bétail des maisons riveraines autour de l'abreuvoir municipal qui jouxte le lavoir.

Outre toutes ces randonnées, nos temps libres permettent de visiter quantité de villages moyenâgeux et conservés tels, comme Billou et son quartier des bouchers, Champeix son château haut perché et le jardin de la madeleine. Issoire sa superbe abbaye Saint-Austremaine, la tour, l'horloge, les vieilles rues de Vie Le comte, Ussou, pays de la reine Margot et ses orgues basaltiques, Monpeyroux et son donjon classé parmi les plus beaux villages de France.

La réussite du séjour tient aussi à la compétence des guides très applaudis, au site et au confort du village, à l'amabilité du personnel et la grande qualité culinaire des mets, le chef de cuisine eut avec juste raison une ovation bien méritée.

La prochaine sortie est prévue du 15 au 22 septembre à Rosas sur la Costa brava en Espagne, avec au programme, détente, jeux, sports et tourisme.

Robert ORGE

Une soirée pas comme les autres



On t'aime Janine!!!!!!!!!!Nous sommes venus te le dire ce soir!!!!!!

Ces paroles sont l'épilogue du discours de Roland MONGET, prononcé le 8 juin dernier lors de la soirée organisée par la section gym et randonnée à l'occasion de l'anniversaire de Janine COSTE qui arbore allègrement ses 80 printemps.

Durant cette très agréable réunion, Roland a tenu à mettre l'accent sur l'activité débordante de Janine, créant il y a une vingtaine d'années une section gymnastique en salle qui est devenue une des plus actives du foyer rural avec l'adjonction de la section randonnée, rapidement secondée par Robert ORGE. Si celui-ci est plutôt homme de terrain, Janine s'avère en être la courroie administrative traitant, inscriptions, certificats médicaux et les chèques bien sûr !.

Si la carte IGN lui donne parfois quelques sueurs froides, il faut bien avouer qu'un tracé sur le papier n'est pas toujours facile à interpréter sur le terrain, mais elle a toujours su ramener son petit monde, même si certaines variantes s'ingénient à varier le parcours. Bien entendu elle jure ses grands Dieux qu'au grand jamais elle ne reconduira un groupe... jusqu'au lundi suivant. Que ferait-on sans elle !.

Janine, tu es un de nos derniers dinosaures entièrement dévouée à la cause associative, tu n'y comptes pas ton temps, nous admirons ta disponibilité et venons te remercier pour ce que tu nous apportes.

Bon anniversaire Janine, continues dans cette voie le plus longtemps possible.

Je voudrais, en quelques mots, remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui ont eut la gentillesse de rassembler autour de moi (certains venus de loin) pour une soirée mémorable, riche en surprises et en attractions de toutes sortes (inattendues parfois) et qui m'ont ainsi aidée à franchir le cap des seniors avancés.

Merci à tous pour vos délicates attentions, votre bonne humeur, votre discrétion, car je n'y ai vu que du bleu.

Un grand merci aux organisatrices et organisateurs de cette soirée.

Janine COSTE



La marche reprend le lundi 3 septembre.

Les cours de gym reprennent le mardi 4 septembre avec Éric MARTINET à 18 H45

et le vendredi 14 septembre avec Janine COSTE et Anne NAVARRO à 18 H45

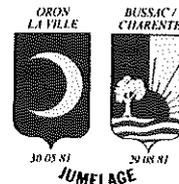
Les inscriptions se font auprès de Janine et Anne jusqu'au 31 octobre 2012

SECTION JUMELAGE



Oron-la-Ville

Oyez, oyez amis bussacais !



Lors de mon dernier message dans le Bussac-info, je vous faisais part d'une année 2012 calme avec nos activités habituelles. Je ne pensais pas à ce moment-là que nous serions quelques Oronais à venir participer à la foire aux vins de Saint-Savinien pour vendre notre vin blanc, le clos d'Oron. Nous sommes venus 5 à Bussac du 2 au 7 août. Comme d'habitude, l'accueil de nos amis jumelés a été très chaleureux et formidable. Nous avons eu la joie de voir la plupart d'entre eux malgré les vacances et les heures ont passé beaucoup trop vite.

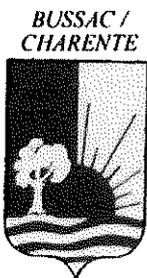
Un grand merci à tout le monde !



Nous nous réjouissons d'accueillir nos amis français à Oron-la-Ville l'année prochaine lors de notre semaine du jumelage qui se déroulera du dimanche 28 juillet au samedi 3 août 2013.

Si vous êtes de passage avant en Suisse, je vous signale la foire aux oignons d'Oron-la-Ville le samedi 13 octobre et notre brisolée le vendredi 26 octobre. Des rencontres sympathiques !

Cordiales salutations à tous !



Bonjour à tous,

Notre brocante traditionnelle de début juin a une fois de plus bien fonctionné. Le nombre d'exposants était en hausse par rapport aux années précédentes et le temps idéal pour les chineurs. Nous remercions tous les visiteurs et les brocanteurs pro ou amateurs de leur présence qui contribue au succès de cette manifestation certes modeste, mais à chaque fois très attendue.

Début août, nous avons eu la joie de recevoir cinq de nos amis Oronnais qui venaient participer à la foire aux vins de Saint Savinien. Leur venue a été le prétexte à un repas avec tous les membres de la section jumelage, soirée qui s'est prolongée dans la détente et la bonne humeur, et je pense que chacun en garde un bon souvenir.

Quelques Bussacais leur ont rendu une petite visite sur leur stand à Saint Savinien où ils proposaient à la dégustation et à la vente leur blanc « Clos d'Oron » pendant deux jours, bien que la pluie ait gâché la journée du dimanche.



Nous comptons sur vous pour le LOTO de février, et nous continuons de réfléchir à l'organisation de notre bourse multi-collection pour le mois de mai.

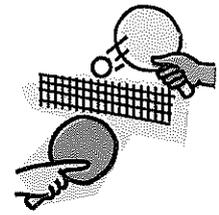
Toutes ces manifestations auront pour but de continuer de réaliser notre budget pour notre semaine en Suisse dans l'été 2013.

Nous avons eu le plaisir de voir quelques nouvelles familles se rapprocher du jumelage, et nous espérons les convaincre totalement de nous rejoindre et de profiter avec nous du prochain séjour à Oron pour y partager découvertes, amitiés et plaisirs simples.

A très bientôt, Corinne MONGET

Venez nombreux le 16 décembre , nous organisons sur la commune une bourse aux vêtements et aux jouets !!

SECTION TENNIS DE TABLE



Reprise de l'activité 2012 / 2013 : lundi 17 septembre à 18 heures

Les inscriptions se feront à partir de cette date.

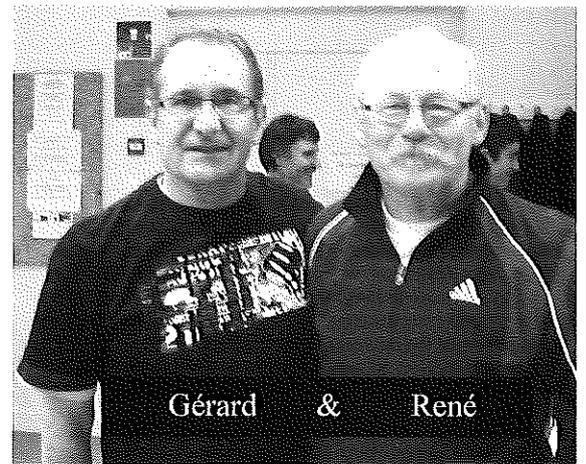
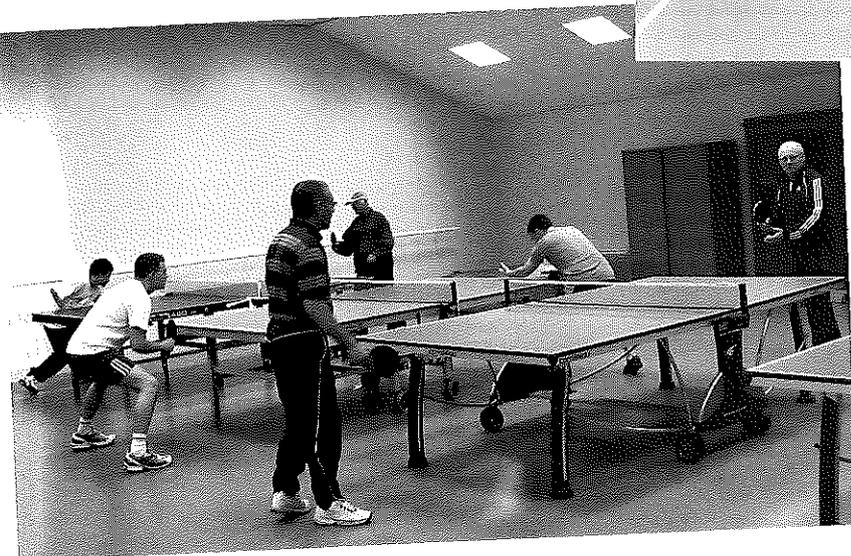
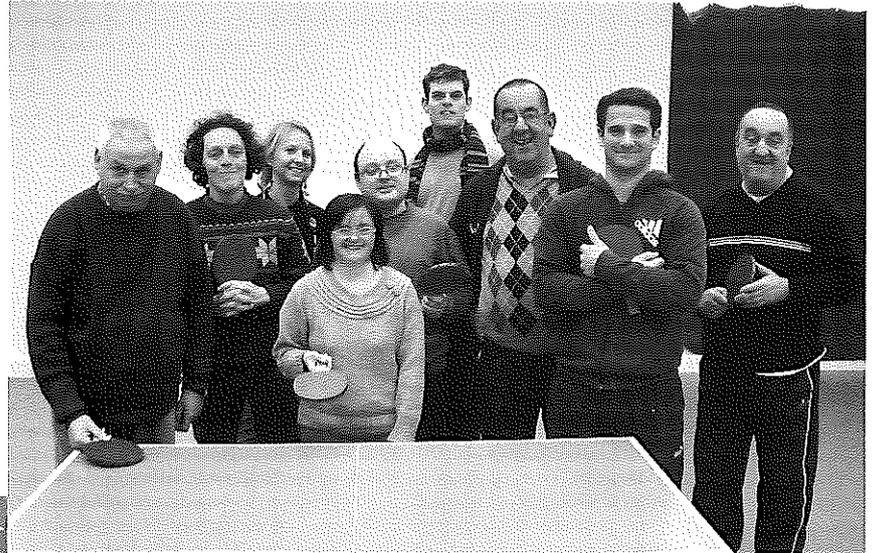
Les horaires : **de 18heures à 21heures le lundi et le mercredi**

N'oubliez pas votre raquette

Pour info :

Tous les mercredis matin de 10h30 à 11h 30 nous avons le plaisir de faire pratiquer ce sport à 8 handicapés encadrés de leurs moniteurs (ceci depuis mai 2010).

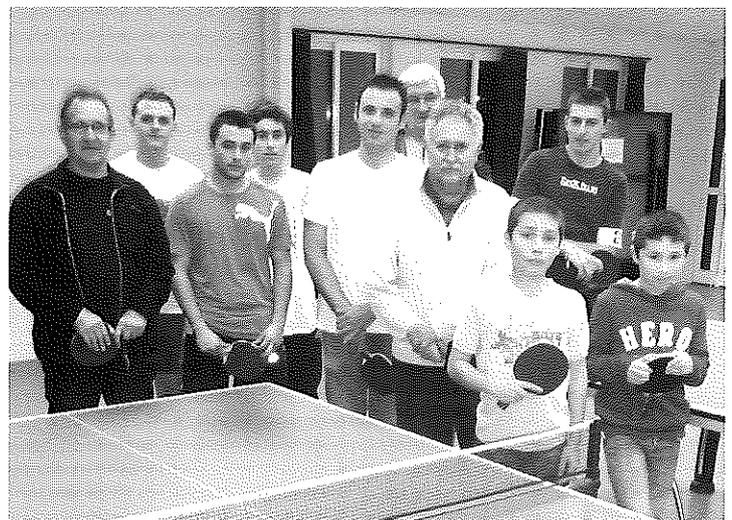
Pour cette année nous allons engager deux d'entre eux en compétition. Nous leur souhaitons un très bon parcours avec au bout de la raquette une belle réussite...



Gérard PASTUREL (président : inscriptions et trésorerie) et

Paul PIMIENTA (conseiller technique, entraînements et compétitions)

Tel : 05 46 92 22 06 / 06 28 29 57 01



SECTION PETANQUE

Les boulistes pointent leur nez au Puy du Fou.

Dans la fraîcheur matinale de ce samedi 1er septembre vers 6h15, 52 personnes s'étaient rassemblées Place d'Oron la Ville à Bussac sur Charente. Mais Pourquoi ? Tout simplement pour aller passer la journée au Puy du Fou (sortie organisée par la section La Boule Bussacaise) Après 3 heures de route, tout le monde s'est dirigé vers l'entrée du Grand Parc et vers la 1ère attraction de la journée (Mousquetaire de Richelieu).

A 11h45, déjeuner au restaurant "la Halle Renaissance" agrémenté d'un spectacle relatant une confrontation entre les rois François 1er et Henri VIII d'Angleterre. Dès la fin du repas, tout le monde a profité de l'après midi pour aller voir les différentes attractions proposées : le Signe du Triomphe, les Vikings, le Bal des oiseaux fantômes, le Secret de la Lance, l'Odysée du Puy du Fou, le Chemin de la Victoire, etc....

Entre chaque spectacle, les gens ont pu se balader dans la Cité Médiévale, dans les rues du village XVIII siècle ou dans le bourg 1900.

Après le dîner, direction le clou de la journée " La Cinéscénie " le plus grand spectacle de nuit au monde. Pas assez de ces 2 yeux pour découvrir ce spectacle mythique avec son déluge d'effets spéciaux, qui nous transporte dans un voyage retraçant l'histoire de la Vendée à travers une famille, du Moyen âge à la seconde guerre mondiale : Les Maupillier.



Et c'est vers minuit que tout le monde reprit le chemin du retour vers Bussac sur Charente en prenant place dans l'autocar conduit par notre chauffeur Gilles.

Tous, enchantés par cette journée, envisageaient déjà une prochaine sortie.

SECTION JEUX DE CARTES ET DE SOCIETE

Le 6 septembre reprise des activités de la section jeux de cartes (belote, tarot), et de société scrabble, domino, etc...à la salle des Associations tous les jeudis de 14h00 à 18h00.

Un goûter vous sera proposé à 16h00

La carte du Foyer Rural est obligatoire.

- Responsable de la section : Jean-Paul MORIN : 05 46 94 90 06

- Secrétaire : Danielle PAILLETTE : 06 66 15 97 42



♪♪♪ A ne manquer sous aucun prétexte...♪♪♪

Samedi 27 octobre 2012

20 heures 30 à la salle municipale

**La chanson française à l'honneur avec la troupe
« Les Nouveaux Talents »**

**Troupe de Matha et Beauvais S/Matha
imitateur, chanteuses, chanteurs et musiciens**

SECTION REMISE EN FORME

C'est reparti pour une nouvelle année. La remise en forme vous accueille le lundi et le mercredi de 18 à 20h. Le prix reste le même « crise oblige »: 33€ pour les bussacais et un supplément de 35€ pour les extérieurs, pour une année de septembre à septembre. Cela vous donne droit à la carte du foyer rural avec assurance, qui vous permet d'accéder aux autres activités (tennis, marche etc..) A très bientôt. La présidente, Françoise Planet.

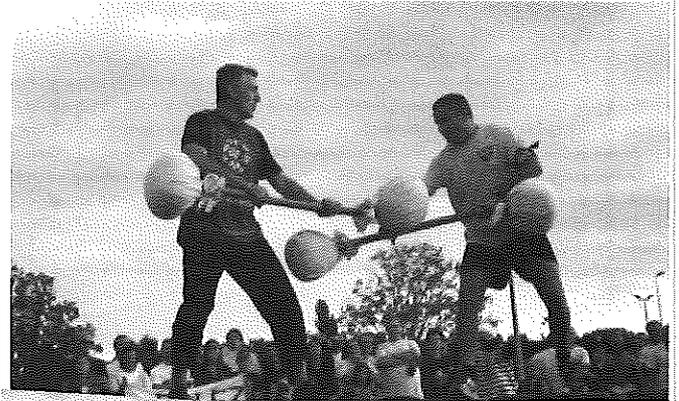
FIESTA LOCA

Deux animations pour cette fin d'année, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour ces moments festifs

1/ Repas dansant Antillais le samedi 20 octobre à 20h à la salle municipale
Tarif : 20€ par personne sans les vins. Place limitée à 120 personnes
Règlement à la réservation au 06 16 15 43 05
Date limite de réservation : 09 octobre 2012

2/ Sortie au cabaret l'ange bleu à Gauriague le 18 novembre pour un déjeuner spectacle.
Tarif : 55€ par personne
La journée comprend : le transport aller retour en car grand tourisme
12h - 15h : Déjeuner animé et dansant avec l'orchestre et toute l'équipe
15h - 17h : Spectacle (revue 15 ans d'étoiles)
⚡ Attention places limitées
Renseignement au 06 03 56 19 34

Menu Antillais
Planteur
Acras de morue
Boudin Antillais
Colombo de porc
et son riz basmati
Rouleaux croustillants
au chèvre et miel
Emulsion de noix de coco
au coulis d'ananas
Café



L'association Fiesta Loca, par l'intermédiaire de ses membres, remercie tous les bénévoles, les membres du Foyer Rural ainsi que la Mairie pour leur aide et leur participation lors des Jeux Intervillages.

La commune du Douhet, remportant largement le trophée, se propose d'organiser les prochains jeux.



Bravo à tous les participants vainqueurs ou vaincus des jeux : toutes les équipes sont arrivées lères à l'applaudimètre du public.



Au bonheur de La Jard et Colombiers

FUTURE AGGLOMÉRATION Les élus communautaires ont obtenu le maintien de ces deux communes dans le giron du Pays santon

« C'est un jour important », a commenté Jean Rouger devant les élus délégués de la Communauté de communes (CdC) du Pays santon réunis jeudi soir. « Nous sommes très satisfaits ; nous pouvons être fiers du travail réalisé en commun », ajoutait le maire PS de Saintes, président de la CdC.

Jean Rouger faisait, bien entendu, allusion à l'adoption du périmètre de la future agglomération de Saintes le matin même par une large majorité des élus (1) composant la commission départementale de coopération intercommunale (« Sud-Ouest ») d'hier.

« Nous venons de franchir un cap important. Nous avons encore du pain sur la planche car il nous faut désormais travailler sur les statuts et sur les contenus », indiquait encore le maire de Saintes.

Au nom de Bernard Grenon, le maire de La Jard et au nom de Colombiers, commune d'adhésion à la mairie, Janine Véron a remercié ses collègues pour leur soutien. « C'est grâce à votre solidarité sans faille que nous pouvons rester dans cette Communauté de communes à laquelle nous sommes fort attachés. »

Champagne !
De là, la première esquisse de la composition intercommunale, présentée par l'ancien préfet de la Charente-Maritime, Henri Masse, prévoyait de rattacher La Jard et Colombiers à la CdC de Gemozac afin d'assurer la continuité territoriale (devant, de par la loi, être obligatoire). Une autre solution a été défendue par les élus du Pays santon. Validée jeudi par la CdC, l'agglomération de Montils à la future agglomération de Saintes assure cette conti-



Micro en main, Janine Véron, maire de Colombiers, remercie ses collègues élus des autres communes. (D. PARIES)

ÉCONOMIE

Naissance des Charriers-Sud

À la fin du mandat de Bernadette Schmitt, début 2008, la Communauté de communes (CdC) avait fait l'acquisition de 20 hectares de terres aux Charriers. Si la candidature de Saintes avait été retenue, le centre résidentiel aurait été construit sur cette zone. Fontenel, près de Saint-Jean-d'Angély, ayant été choisie, la CdC développera une nouvelle zone

d'activités communautaires sur cette zone baptisée Les Charriers-Sud.

Jean Rouger a annoncé que la CdC avait reçu « une demande d'implantation significative » sur cette zone pour une entreprise représentant 60 à 80 emplois.

En parallèle, la première zone d'activités des Charriers demeure dans le giron de la Ville de Saintes.

nuité territoriale entre La Jard, Colombiers et cette future agglomération englobant 35 communes.

Pour fêter le maintien de Colombiers et La Jard au sein de l'actuelle CdC du Pays santon, appelée désormais à se transformer en agglomération, Janine Véron a offert le champagne à tous ses collègues maires et élus délégués.

Enfin, précisons que la future ag-

glomération de Saintes se substituera à l'actuelle Communauté de communes. Elle ne verra pas se superposer à cet échelon d'intercommunalité. Le millefeuille territorial est, déjà, assez épais comme cela !

Dominique Paries

(D) 30 juin pour huit communes dans l'actuelle CdC.

L'agglomération saintaise englobera 35 communes

POLITIQUE
L'adoption de son périmètre est un pas capital vers l'agglomération de Saintes qui totalisera 60 738 habitants

DOMINIQUE PARIÉS

Ce ne fut pas un consensus, mais une très large majorité. Par 30 voix favorables (huit voix contre et deux bulletins blancs), la Commission départementale de coopération intercommunale, réunie hier matin en préfecture à La Rochelle, a approuvé le périmètre de la future agglomération de Saintes.

Ce vote décisif offrira à Saintes et à sa petite Communauté de communes (CdC) l'opportunité, pour la première fois de son histoire, d'être membre d'une agglomération de 60 738 habitants et de se transformer en agglomération. La CdC du Pays santon - 19 communes - 46 735 habitants - s'ajoutera ainsi à six autres communes (lire par ailleurs). S'agissant sur une population englobée de 60 738 habitants, elle deviendra une agglomération.

Attendu depuis dix ans

Ce périmètre est le résultat de trois longues années de travail, de rencontres, d'échanges, de négociations pour Jean Rouger, le maire PS de Saintes et Paul Durand, son directeur de cabinet recrutés sur ce projet d'agglomération. Ce tandem n'a ménagé ni son temps, ni sa peine auprès des maires, des présidents de communautés de communes, des parlementaires, des représentants de l'État, à Saintes et à La Rochelle.

Ce périmètre met fin à ces trop longues années durant lesquelles Saintes a été désaccaparée par les autres villes-centres de la Charente-Maritime qui elles avaient su construire leur agglomération sur la base d'un consensus politique. La Rochelle, Fontenay-lez-Vieury ont tiré des leçons de développement économique quand Saintes s'enfermait dans



Avant la réunion de la commission, échanges entre Paul Durand, Daniel Laurent, Christophe Dourthe, vice président du Pays santon, et Jean Rouger (de gauche à droite).

deridolues querelles de clochers.

Il aura fallu une dernière année, pour parvenir à cette agglomération de Saintes. Forcée en 2009-2012 par Bernadette Schmitt, maire d'écroulement de Saintes à cette époque, la tentative précédente avait été torpillée par des élus de sa propre famille politique. Ces derniers n'avaient guère apprécié l'initiative de cette élite encore peu expérimentée et lui avaient vite coupé l'herbe sous les pieds.

Hier, le maire de Saintes au printemps 2013, Jean Rouger n'a eu de cesse de construire cette agglomération sur la base de l'adhésion et du volontariat des communes.

Forcée de rallier une intercommunalité avant début 2012, Charente a opté pour le Pays santon plutôt que pour Saintes. C'est le président de l'État, Nicolas Sarkozy, qui a permis à Jean Rouger.

Politiquement parlant, le maire radical valaisien de Charente aurait pu tout tenter à construire l'agglomération avec son voisin socialiste de Saintes. Il a considéré que les habitants y renoueraient pas leur intérêt. Des Chagnolais pourraient être vers Saintes et non pas vers Burie.

La continuité territoriale

Les sénateurs UMP Claude Belot, Daniel Laurent et Michel Doubllet ont joué un rôle clé dans l'élaboration du périmètre de la future agglomération de Saintes. Pour assurer la continuité territoriale, de normes obligatoires de la Jard et Colombiers avec le reste de l'agglomération, ils ont accepté que Montils, commune de la CdC de Pons, candidate pour rattrapper Saintes, adhère à cette agglomération. Hier à La Rochelle, les trois parlementaires ont dit ne pas vouloir

faire obstacle au projet de Saintes.

Reste, tout de même, à régler un problème périphérique. Avait-il de rester dans la CdC de Hauts-Saintonge, Rouillac n'a pas de lien territorial avec elle. La préfète, Béatrice Aboliver a les élus de son dossier jusqu'à fin septembre pour régler ce vrai problème qui retardait la fusion entre les Communautés de communes de Hauts-Saintonge et de la région de Pons. « Fusion voulue par 90 % des communes », a rappelé Claude Belot, sénateur maire de Jonzac.

VENDREDI 11 JUILLET 2012
WWW.SUD-OUEST.FR

L'agglomération de Saintes est validée

CARTE INTERCOMMUNALE La commission départementale a entériné, hier, plusieurs périmètres dont celui de la future agglomération saintaise

Réunie hier matin en préfecture à La Rochelle, la Commission départementale de coopération intercommunale (CdC) a validé la composition de la carte intercommunale de la Charente-Maritime mais elle ne passe pas sans heurts, en validant le périmètre de la future agglomération de Saintes, elle a réglé l'un des cas les plus épineux qui lui étaient soumis.

En retard sur La Rochelle, Rochefort Royan, Saintes construisait, en fin, son agglomération en ajoutant 16 communes nouvelles à l'actuelle CdC (communauté de communes) du Pays santon qui en comptait déjà neuf. Ce nouvel ensemble de 35 communes représentera 60 738 habitants pour 46 575 habitants au

jour d'hui dans la CdC saintaise). L'agglomération de Saintes englobera les 10 communes de l'actuelle CdC du Pays santon (dont Chagnac) quatre communes de la CdC des Bassins Sautais et d'Arnoult (Comme-Royal, La Clisse, Pignac et Luchat), plus cinq communes de la CdC de Saint-Hilaire-de-Villefranche et Montils (ex CdC de la région de Pons). L'intégration de Montils assure la continuité territoriale de la Jard et Colombiers avec la future agglomération.

Le cas de Rouillac
Les sénateurs UMP Claude Belot, Daniel Laurent et Michel Doubllet n'ont pas voulu faire obstacle à l'agglomération de Saintes et ont validé le départ de Montils vers Saintes.

En revanche, le cas de la commune de Rouillac, déjà intégrée à la CdC de la Haute-Saintonge et désormais désignée « département », a été discuté. Cette commune, communauté territoriale, désormais obligatoire, n'est pas en cette commune et la Haute-Saintonge. Aux élus de poursuivre leur concertation afin de régler ce vrai problème dans les meilleurs délais.

En attendant que la solution miracle ne soit trouvée, la préfète Béatrice Aboliver a géré la fusion entre les CdC de Haute-Saintonge et de la région de Pons. « Une fusion à laquelle 90 % des communes de ces territoires sont favorables », a rappelé hier, Claude Belot, sénateur maire de Jonzac et président de la CdC de Haute-Saintonge. **Dominique Paries**



JEAN ROUGER
Maire PS de Saintes, président de la Communauté de communes du Pays santon

« Je regrette qu'il ait fallu autant de temps mais tout le monde n'avait pas la même maturité, la même expérience du sujet, toutefois, chacun a pris acte que la reconstitution territoriale était en marche, qu'elle était incontournable et qu'il fallait désormais y travailler. »

Reste encore, sur le bord de la route, des communes candidates prêtes à intégrer notre agglomération, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Jonzac, Brives et Salgnac-sur-Charente. Et d'autres comme... Neublais-saintes ou Font-d'Émilion.

Extension et projet de statuts votés

AGGLOMÉRATION
L'extension de la Communauté de communes fait l'unanimité

« Nous avons beaucoup travaillé pour parvenir à cette belle unanimité », constata, jeudi soir, Jean Rouger en remerciant les délégués des 19 communes composant la Communauté de communes (CdC) du Pays santon. Délégués qui venaient d'adopter, à mains levées, le périmètre de la future agglomération de Saintes élargie à 35 communes et à 60 738 habitants. Au même moment, les élus des dix



Conclusion d'un long travail, le périmètre de l'agglomération a donné lieu à un vote unanime. (D. PARIES)

communes composant le Pays-Burriaud faisaient de même.

Fut voté, à la suite, un projet de statuts qui recueillit la même unanimité. Le nom de Communauté d'agglomération de Saintes se trouve ainsi confirmé. Cette agglomération sera gérée par 69 délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Les communes de moins de 1 000 habitants seront représentées par un délégué et celles comptant entre 1 000 et 1 999 habitants par deux délégués. Fontcouverte (2 295 habitants) et Saint-Georges-des-Coteaux (2 619 habitants) disposeront de trois sièges et Chagnac (3 512 habitants) de quatre. Enfin, 20 sièges reviendront à la Ville de Saintes.

BRAVO ET MERCI JORIS

Les Bussacais ont suivi avec attention les performances de Joris Daudet aux JO de Londres. Une banderole installée sur la mairie rappelait le soutien sans faille de sa commune d'origine. Ce garçon très attachant a fait l'admiration de tous

JO Londres

En BMX, Joris Daudet, 21 ans, a gagné tous les titres, sauf un. Ce surdoué des bosses peut devenir le premier champion olympique français de sa discipline.

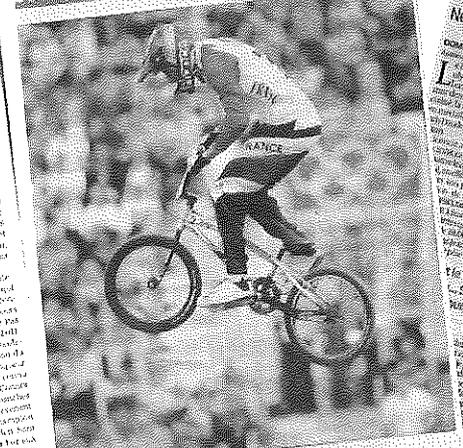


ALLEZ, FONCE DAUDET!

PAR PATRICK LAMALLE

Le 5 et 6 mai derniers, à l'été olympique de Londres, le jeune Joris Daudet a fait sensation. Le garçon de 21 ans, originaire de Bussac-sur-Charente, a remporté tous les titres de sa discipline, à l'exception d'un seul, celui de champion du monde en BMX freestyle. Il est devenu le premier champion olympique français de sa discipline.

2012/LES PRINCIPAUX RÉSULTATS



Joris Daudet répond présent

Le licencié du Stade bordelais, Joris Daudet a signé le deuxième temps des qualifications du BMX. Hier après-midi, sur le parcours des JO de Londres, derrière le Néerlandais van der Bielen, l'Autrichien Quentin Colson et le Français... (text continues)

JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES

Tous derrière Joris

Né et formé à Saintes, Joris Daudet dispute, dès demain, les épreuves de BMX.

Le maire de Bussac-sur-Charente, Christophe Daurière, a exprimé son soutien à Joris Daudet. Il a déclaré que la commune est très fière de son champion et qu'elle fera tout pour l'aider à briser le record mondial.

Joris Daudet, un bien au milieu des bosses

Malgré une chute, le Français de 21 ans s'est qualifié hier pour les demies d'une discipline qui presse le côté jeune jusqu'à la caricature.

Le jeune Joris Daudet a fait sensation lors de sa qualification pour les demi-finales de la discipline BMX. Malgré une chute, il a réussi à terminer la course en 12e position, ce qui lui a permis de se qualifier pour les demi-finales.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

En route pour Londres

Joris Daudet, habitant de la commune de Bussac-sur-Charente, a remporté de nombreux titres de champion du Monde, d'Europe et de France de BMX. Il entre dans la dernière ligne droite en vue de l'obtention de sa sélection olympique pour Londres 2012.

Les 5 et 6 mai derniers, il a remporté à Orléans les épreuves qualificatives pour le championnat d'Europe. Le week-end suivant, les 12 et 13 mai, il dispute la 2e manche du SX World Cup UCI 2012 à Pappeldal (Pays-Bas). Enfin, le 23 au 27 mai, il défendra l'Arc-en-ciel lors des Jeux Olympiques de Londres.

Sports 17

Jeux Olympiques 2012

Un soutien encore timide à Joris Daudet

Le maire de Bussac-sur-Charente, Christophe Daurière, a exprimé son soutien à Joris Daudet. Il a déclaré que la commune est très fière de son champion et qu'elle fera tout pour l'aider à briser le record mondial.

Jeux Olympiques 2012

Joris Daudet va entrer en piste

Alors que Corine Franco a perdu hier, le cycliste bordelais est à Londres, ce 10 dimanche, de 18h à 21h.

Christophe Daurière a cru à Joris au bout de quelques semaines. Mais après quelques succès, il a accueilli un jeune champion en son sein.

Un garçon disponible
Daudet a rejoint le club de Bussac-sur-Charente de BMX dès son plus jeune âge. Il a toujours été disponible pour aider les autres membres du club.

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 Chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

L'AS DU CARREAU
Artisan Carreleur

Neuf et rénovation carrelage sol et murs. Faïence, mosaïque, petite maçonnerie
05 46 92 32 44 ou 06 14 15 62 34

MACONNERIE - RENOVATION

Yvon PEROCHAIN
16 Chem de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 ou 06 68 29 77 14

MENAUD Christian

Toutes transactions immobilières
05 46 97 75 24 ou 05 46 93 55 25 ou 06 75 75 72 56

MEUBLES ANCIENS

M. COUTIN Laurent
Achat et Vente Meubles anciens
(Buffets, bonnetières...)
11 Chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

MISTER PILES.fr
Distributeur Spécialisé

EURL Jean BARBOT
06 19 28 64 16
Fax 05 46 93 21 72
misterpiles@orange.fr

M.O JARDIN

Tontes, tailles, plantations,
débranchages, désherbages
06 72 94 49 94

MULTI - SERVICES

François TEXIER
Aménagement, rénovation,
réparation
06 99 43 57 16

M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES

Entretien Int/Ext, petite maçonnerie, carrelage, peinture, placo, nettoyage toitures, façades, jardins...
05 46 97 88 15 ou 06 63 45 50 74

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Frédéric GELICUS
ARTISAN-DEPANNEUR
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

PONEY CLUB
"Le Fer à Cheval"

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 ou 06 09 39 58 65

REMISE EN FORME
PREPARATION PHYSIQUE
Eric MARTINET

Reçoit uniquement
sur rendez-vous
05 46 97 20 33 ou 06 60 44 17 17
www.ericmartinet.fr

REPARATION ENTRETIEN
MOTO-QUAD-SCOOTER
MATERIEL ESPACES VERTS

TC MOTORS
75 B Chemin de Charmeneuil
06.86.67.78.14

SCIERIE BRUNETEAU

Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 Route de Beauchail
06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98

TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT -
DEMOLITION

L.T.C.M
Traitement de tous travaux
Aménagement de terrain
84 Chemin de la Rétorie
06 23 26 02 15

VIVAL
Alimentation Tabac Presse...

Sophie et Frédo COURBARON
Ouvert 7h30/14h00 et 15h30/19h30
sauf mercredi
Dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

ELECTRICITE

Benoît ROCHER
35 chemin des Guilloteaux
06.69.19.54.61
BenoitRocher@voila.fr

Emplacement publicitaire
A réserver

